

		<p>en effet accorder aucun crédit à l'utilisation quelque peu grossière de comptages effectués on ne sait quand au niveau de la STEP de BOURIEGE (notamment en page 297) qui se trouve bien en amont du secteur concerné et plutôt en « fond » de vallée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'existence d'un trafic similaire éventuellement généré par la Carrière de Roquetaillade n'est absolument pas évoquée alors que les accès de cette exploitation sont à 2kms environ en amont de celui de la Carrière de Magrie • si la situation délicate au niveau du Pont de la Corneilla au lieu dit Le Cros est identifiée, il semble exister quelques autres éléments de nature à relativiser la marge de visibilité et la facilité d'insertion dans le trafic coté Magrie annoncées dans l'EI : rétrécissement de la chaussée sur le pont ; léger dos d'âne ; chaussée un peu en biais par rapport au débouché de l'exploitation ; larges et « hauts » parapets du pont ; végétation fournie sur l'angle droit coté Magrie <p>Ceci dit, je relève dans le dossier plusieurs points positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fin des rotations à 17H00 (page 296) malgré la poursuite de l'exploitation de la carrière jusqu'à 19H00 (page 41), ce qui coïnciderait donc heureusement avec le retour au domicile des salariés et autres professionnels exerçant notamment sur Limoux et les environs • mise à l'étude d'une limitation permanente de la vitesse PL à 50 km/h, entre Magrie et le Pont de la Corneilla • implantation d'un panneau STOP au niveau de l'accès à la Route Départementale • implantation de panneaux d'avertissement sur la RD de part et d'autre du débouché de la carrière • amélioration du revêtement sur le bas de la rampe d'accès. <u>Toutefois, il conviendrait peut être de veiller à la gestion des eaux de ruissellement</u> • rappel périodique des consignes de sécurité aux conducteurs <p>Mais, au regard des éléments que j'ai évoqués plus avant, je pense qu'il faut aller plus loin dans l'information et/ou la sensibilisation certes de tous les usagers, mais quand même avant tout des conducteurs de PL, car c'est quand même le gabarit de leurs véhicules qui pose ici problème et que la « loi du plus gros » ne fait</p>	<p>Ce comptage a été réalisé en 2013 lors de désordres qui sont intervenus sur la RD à l'issue de l'édification de la nouvelle STEP de Bouriege . Un comptage récent, réalisé pour les besoins de l'EP à proximité du carrefour RD121-RD118 établit le trafic à 2810 v/j, dont 3,8% de PL tous usages confondus (moyenne jours ouvrés).</p> <p>Point important car les eaux de ruissellement côté Nord, sont renvoyées directement dans la Corneilla</p>	<p>Situation délicate au niveau du Pont de la Corneilla au lieu dit Le Cros</p>	<p style="text-align: center;">A</p> <p style="text-align: center;">C</p>
--	--	---	--	---	---

		<p>pas forcément partie des grands principes régissant le Code de la Route. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élargir le rappel périodique des consignes de prudence aux conducteurs PL par des écrits permanents plus solennels (par exemple dans les consignes d'exploitation, consignes particulières, ou contrats etc...) • rappeler l'obligation de prudence par panneau libre sur le bas du chemin d'exploitation avant le débouché sur la RD • étendre l'étude sur la limitation de vitesse jusqu'aux limites communales de Magrie coté Limoux • renforcer la signalisation sur tout le trajet dans les 2 sens (et plus particulièrement sur la section Le Cros – virages après la sortie de Magrie coté Limoux), avec des panneaux « voyants » adaptés à chaque situation. 	Propositions intéressantes, à examiner avec attention		
RD 2 02/09/21	WILHELM Thierry 21 avenue du Mauzac 11300 Magrie	<p>Je suis contre ce projet, l'exploitation de cette carrière engendrerait de nombreux passages de camions sur l'avenue du Mauzac déjà très empruntée et dangereuse. La sécurité de cette route étant déjà plus que limite. Il suffit pour s'en rendre compte de rouler en vélo.</p> <p>Les nuisances sonores dues aux véhicules sont elles aussi déjà trop élevées.</p>		Item Traversée de Magrie : bruit danger, vitesse	A
RD 3 02/09/21	ROSICH Fabrice Chemin de Saint Andrieu 11300 Limoux	<p>Je suis contre ce projet pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - forte augmentation de la circulation des poids lourds sur les routes étroites et sinueuses, qui va augmenter le risque d'accidents de la route pour les habitants des communes concernées ; - pollution sonore et environnementale. 			A
RD 4 02/09/21	Marsol Marie- Pierre 2 avenue du Mauzac 11300 Magrie	<p>*Route Limoux -Magrie dangereuse initialement. *Trafic routier déjà intense sur une infrastructure inadaptée. *Passages intensifs de camions induisant des nuisances sonores, pollutions des gaz d'échappement, des poussières des marchandises transportées...risques supplémentaires d'accidents sur une route pas assez large ! *ce projet est en totale contradiction avec le projet de " ralentisseurs" -qui implique des accélérations et des décélérations répétées qui -multiplient toutes les nuisances... * le revêtement routier va vite être dégradé *la pollution de l'air va augmenter. Ce projet est à l'opposé d'un village soucieux</p>		Item Traversée de Magrie : bruit danger, vitesse, poussières	A

		de l'écologie.			
RD 5 05/09/21	Rassier Jean-Louis 5 av du juel 11300 Magrie	je suis opposé à ce projet qui va voir doubler la circulation des poids lourds sur une départementale déjà très saturée et où les poids lourds toujours plus nombreux roulent trop vite et, qui plus est, sans que cette voie soit délimitée en 2 parties (gauche-droite) par une ligne blanche en pointillés ou continue à certains endroits. Or, les 2 listes concurrentes lors des dernières municipales, se targuaient de vouloir sécuriser cette départementale: quelle étonnante contradiction avec le projet en question!!! D'autre part intensifier encore et toujours plus la course à la bétonisation et à la réduction des zones sauvages, refuges de la biodiversité, quelle aberration, en totale contradiction là aussi avec la promotion de la transition écologique !! Sans parler des futurs nuages de poussières et de leurs retombées riches en pollutions diverses...!!!		Item Traversée de Magrie : bruit danger, vitesse	A C
RD 6 05/09/21	Rassier Thomas 5 av du juel 11300 Magrie	Pollution sonore et respiratoire. Destruction de la biosphère. Conditions de circulation inadaptées et dangereuses. Autant de critères qui marquent mon refus d'un tel projet. Cette carrière date d'une autre époque ! Le tout béton date d'une autre époque !			B A
RD 7 06/09/21	Perez Sebastien et Balestra Delphine 22 avenue du Mauzac, 11300 Magrie	Bonjour, je vous transmets ce mail pour vous faire part de mes inquiétudes quant à la possible exploitation de la carrière de Magrie par la SAS Jumelle. Comme nous l'avons déjà vécu par le passé, ceci engendrerait une circulation accrue de gros engins sur l'avenue bien étroite du village. Les conséquences immédiates en seraient, principalement, une augmentation démesurée de la dangerosité et du bruit sur la traversée du village et sur la route jusqu'à Limoux. Voilà pourquoi nous sommes opposés à ce projet. Cordialement.		Item Traversée de Magrie : bruit danger, vitesse	A
RD 8 07/09/21	SPERANDIO Louis 1 chemin de fuche 11300 Magrie	Nous sommes contre le projet. Il y a déjà trop de circulation. La route n'est pas adaptée pour recevoir en plus d'autres camions. Il y a de la sécurité des citoyens. Cela engendrerait trop de poussière, trop de bruit.		Item Traversée de Magrie : bruit danger, vitesse	A

		La route est déjà en mauvais état et le passage de camions la détériorerait davantage.			
RD 9 02/09/21	Anonyme Avenue du Mauzac 11300 Magrie	Nous sommes contre : Avenue du mauzac déjà très fréquentée, très étroite et circulation de camions supplémentaire augmentera le danger.		Item Traversée de Magrie : bruit danger, vitesse	A
RD 10 08/09/21	Dr Pierre Sans 7 rue de l'Occitanie 11300 Magrie	Ma seule remarque, mais elle est capitale, concerne la vitesse des camions qui lors de la mise en activité du site traverseront Magrie. Comme d'autres de la carrière voisine le font déjà, sans respect des vitesses autorisées. La nuisance et le danger pour les habitants de Magrie seront intolérables. Il est de la mission des partenaires d'une part d'insister pour que les conducteurs (et leurs patrons) respectent le code de la route, et surtout que des dispositifs soient mis rapidement en places pour "casser" la vitesse des véhicules. Vous serez tous comptables des accidents graves se produisant sur la route traversant notre commune si les mesures ad hoc ne sont pas réalisées préalablement à l'ouverture du chantier.	(A rapprocher de RP 4)	Item Traversée de Magrie : bruit danger, vitesse	A
RD 11 09/09/21	KIESEWETTER Detlev 120 Lieu-dit Le Cros 11300 Magrie	Je suis contre le projet à cause du bruit et la poussière qui émanera constamment de la carrière. Fort impact sur la sécurité routière de la RD121 et le chemin d'accès à la carrière. Le chemin d'accès à la carrière (voie publique, chemin d'exploitation) de la RD 121 est à une seule voie. Le 24 Mars 2021, lors des essais pour faire des mesures de bruit, 2 camions se sont rencontrés dans le virage du chemin d'accès ou il fait env. une pente de 13%. Le camion montant a dû reculer sur la RD 121 pour laisser passer celui venant d'en haut. Tout s'est déroulé sans aucune sécurité au niveau de la circulation sur la RD 121. La même situation peut également être répétée avec des voitures des parapentistes venant d'en haut ou autre touriste qui font souvent des repos sur le champ d'atterrissage ou avec des véhicules des agriculteurs. Pour réduire les risques d'accident routiers sur la RD 121 et sur le chemin d'accès, je demande, d'une part, d'étendre le chemin d'accès (voie publique, chemin d'exploitation) à deux voies et, d'autre part, de mettre en place un deuxième accès à la carrière dans le sud de la carrière. Ça permettra le tracé routier des camions	(A rapprocher de RP3 –RD 13) La proposition d'un 2 ^{ème} accès au sud de la carrière paraît		B A

		<p>dans un sens unique comme c'est réalisé aussi pour la carrière de Roquetaillade. Là on a fait exprès, d'aménager une entrée à sens unique et une sortie à sens unique. Les camions ne peuvent donc pas se croiser en chemin.</p> <p>Sur la photo, on voit sur la gauche le camion qui a dû reculer, et à droite le camion venant d'en haut qui n'a pas recouvert la charge avec la bâche pour réduire la poussière bien que la bâche bleue soit présente sur le camion.</p> <p>L'accès à la carrière bifurque dans un virage de la D121 juste après le pont sur la Corneilla.</p> <p>Ce virage de la D121 entre le pont et le chemin d'accès est généralement critique pour le trafic routier, car la RD121 après le virage en direction de Magrie est rétrécie par le pont sur Corneilla. Les camions venant de Roquetaillade en activité doivent souvent attendre juste devant le chemin d'accès à la carrière pour laisser passer le trafic venant en sens inverse du pont de la Corneilla.</p> <p>1 document joint.</p>	<p>difficile à envisager au regard du tracé de la RD, qui amorce là un virage dangereux. Il est peu vraisemblable que le CD accepte une telle proposition.</p> <p>A voir dans le cadre De l'aménagement de l'accès à la carrière</p>		
MAG RP 12 09/09/21	Anonyme Limitrophe de la RD 121 11300 Magrie	<p>Habitant de Magrie depuis bon nombre d'années, je suis concerné par ce projet de carrière pour lequel je marque mon désaccord.</p> <p>A l'heure où nous nous battons sur l'environnement et les nuisances sonores je ne souhaite pas voir passer des dizaines de camions (maison en bord de route) qui vont nous apporter, poussière, bruit, danger de circulation sur cette route relativement étroite et déjà très fréquentée.</p> <p>Je pense que d'autres projets plus écologiques peuvent être envisagés sur notre village et créer d'autres richesses pour le fonctionnement de notre paisible commune.</p> <p>De ce fait les trois membres de notre famille sont contre ce projet.</p>		Item Traversée de Magrie : bruit danger, vitesse poussières	A
RD 13 10/09/21	Chambre d'hôtes Le Parc 120 Lieu-dit Le Cros 11300 Magrie	<p>Nous sommes contre ce projet gigantesque, parce que ça va tuer notre activité de chambre d'hôtes. Nous avons investi dans le tourisme en 2020 et perdrons nos investissements. Sur Booking.com nous sommes parmi les meilleures chambres d'hôtes dans la région.</p> <p>Avec les nuisances sonores et la poussière, les tirs de mines, les hôtes vont laisser des mauvais commentaires sur booking.com.</p> <p>Ça va tuer l'activité de chambre d'hôtes et gîtes aussi pour d'autres hébergements.</p> <p>Je demande une compensation pour la dévalorisation de ma maison et pour le</p>	<p>(A rapprocher de RP 3-RD11)</p> <p>Riverains immédiats de la carrière. Impacts forts en termes de nuisances et d'activité humaine (chambre d'hôtes)</p>		B B

		manque à gagner et les investissements qui ne sont plus rentabilisés avec la chambre d'hôtes.			
RD 14 11/09/21	Anonyme	Je trouve que la création de cette carrière est une opportunité, rien que pour les retombées financières de la commune qui pourront embellir le village, créer des emplois locaux, du gravier de qualité pour professionnels et particuliers et le transport courte distance, car au vue des autres vendeurs des granulats qui apporte la matière première de je ne sais où, la tout sera fait sur place, moins d'impact sur l'environnement du aux transports de matières premières.		Retombées financières, réponse à un besoin en matériau, Emplois, circuit court.	D
RD 15 11/09/21	Michel Satgé 18 rue Jean Mermoz, 11300 Limoux	Pour ma part je pense que cette carrière mérite d'être exploitée car c'est quand même de la grave naturelle unique, il y aurait également des retombées économiques pour la commune, des créations d'emplois, peut êtres habiterons t'ils sur Magrie (taxe d'habitation, taxe foncière et autres) ; puis il ne faut pas non plus exagérer, pour les camions le trajet est relativement court et les chauffeurs ne sont pas des novices. Limoux se plaint car il y a très peu d'offres d'emplois et quand il y quelqu'un qui veut en créer il y a toujours des bâtons dans les roues, pour moi c'est un excellent projet.		grave unique	D
RD 16 11/09/21	Ormieres Kevin 15 rue Trivalle 11150 Villasavary	Bonjour à tous et à toutes Je suis pour le projet de la carrière de Magrie ce projet permettra de sauver des emplois et d'en créer des nouveaux. Carrière locale avec grave naturelle unique retombées financières pour la commune Transport court Cette carrière existe depuis plus de 40 ans. Elle était là avant les habitations voisines !!! Merci		grave naturelle unique, retombées financières, emplois transport court,	D
RD 17 12/09/21	Delcor Sebastien	Je suis de mon côté pour la reprise de l'exploitation de cette carrière. Comment peut-on se passer de nouveaux emplois dans le secteur? D'un point de vu environnemental le bilan est plus que positif puisque l'emplacement permet d'avoir la matière première au plus prêt du besoin et ainsi de réduire considérablement les temps de transport.			D
RD 18	Anonyme	Bonjour, ce projet d'exploitation est une bonne chose. Cette carrière est déjà			

12/09/21		présente depuis plusieurs années, sa réouverture ferait des postes à pour pouvoir dans le secteur pour les habitants. De plus d'un point de vue environnemental je pense qu'il vaut mieux la réouverture d'une carrière déjà existante et ça permet à tout le secteur limouxin d'avoir de la matière première sur place plutôt que de l'importer de je ne sais où.		Antériorité de l'exploitation, carrière existante réactivée	D
RD 19 12/0909/21	Durand Fabrice Lachesnaie, 09300 Lavelanet	Je ne comprends pas pourquoi des gens sont contre la réouverture de cette carrière, alors qu'elle peut être que bénéfique pour l'économie Limouxine et la création d'emplois			D
RD 20 14/09/21	Rios Mathieu 18 rue de la concorde, 11150 BRAM	Très belle opportunité à la fois pour la commune et pour la communauté, il va y avoir des créations d'emplois pour les jeunes, des retombées économiques pour la commune. De plus, les graves de cette carrière sont très rares et d'une très bonne qualité, ça serait dommage de s'en passer. D'un point de vue environnemental, vu les études, les tests et autres que l'on doit mener pour obtenir un agrément, j'imagine que tout a été mis en place. Bref, que des points positifs !!!!		Matériau rare	D
RD 21 15/09/21	Bonnet Francine	Je suis contre ce projet. Cela va engendrer trop de bruit trop de poussière. La route n'est pas aux normes pour recevoir encore plus de trafic. Le risque d'accident va augmenter.			A
RD 22 16/09/21	Wilfrid Mata	Étant artisan en limousinerie (maçonnerie de pierre) depuis 27 ans, je suis totalement pour ce projet qui me permettra d'avoir du choix et la qualité des pierres, alors que je suis souvent obligé de me fournir sur d'autres départements voir à l'étranger... De plus cette carrière existait déjà il y a plusieurs années et aucuns impacts néfastes n'étaient rapportés bien au contraire car cela participait au développement local des emplois. La réalisation d'ouvrages en pierre est un domaine où la demande des particuliers est en progression constante ces dernières années alors pourquoi aller chercher chez les autres ce que l'on a comme ressources de qualité chez nous. Des ressources rares et nécessaires pour nous artisans du bâtiment.	Document joint indique les coordonnées téléphoniques de l'entreprise	Matériau rare	D

<p>RD 23 17/09/21</p>	<p>Anonyme</p>	<p>La carrière avait été entièrement réaménagée par l'ancien exploitant. Les services de la mairie et la DREAL avaient accepté le réaménagement fin 2017/début 2018. Carrière qui avait été remise en état à l'aide de terre et plus aucun front de taille de mémoire. Il doit bien exister un dossier quelque part pour vérifier mes propos. Avec le temps, on n'aurait pas vu qu'il y avait eu une carrière à cet endroit... avant l'arrivée de M. Jumelle ! Peu de temps après, l'entreprise Jumelle a exploité illégalement cette carrière et saccagé la remise en état faite par l'ancien exploitant (entreprise Patebex de Couranel). De ce fait, l'étude d'impact est complètement faussée concernant la faune, flore, ... car M. Jumelle a réalisé les diverses études d'impact après avoir exploité illégalement le site (voir les nombreuses plaintes des riverains). Tout cela amène à des études totalement faussées !!!! Si cette carrière est acceptée, cela serait encore une hérésie française ou une sorte de permis à la provençale ! J'exploite illégalement... je saccage l'environnement... je fais une étude bidon car plus aucune espèce sur site.... on me valide l'exploitation.</p>	<p>(A rapprocher de RP 3 et RD 27)</p> <p>Un PV de remise en état a été acté, soulignant la qualité du résultat obtenu.</p> <p>Propos à modérer</p> <p>Propos à relativiser</p>	<p>Carrière remise en état</p>	<p>C</p>
<p>RD 24 17/09/21</p>	<p>Dufour Nicolas</p>	<p>Je suis pour ce projet. La carrière a été créée et ouverte par la commune de Magrie, qui l'a exploitée pendant des années. Et aujourd'hui qu'on parle de sa réouverture, vous êtes contre alors qu'il y a 25 ans en arrière elle ne dérange personne. Comme dans les années 90, elle nous apportera ces matériaux uniques qui ont déjà servi à construire nos routes, nos chemins et nos maisons. De plus elle aura des retombées économiques pour la commune de Magrie et la création d'emplois.</p>		<p>Antériorité de l'exploitation</p> <p>Matériau unique</p>	<p>D</p>
<p>RD 25 18/09/21</p>	<p>Anonyme</p>	<p>Je suis contre le projet de l'exploitation de la carrière, habitante de Magrie et étant au bord de la route départementale, nous allons subir de plein fouet toutes les nuisances dues à cette exploitation. Je ne comprends pas certaines personnes qui sont pour alors qu'ils ne sont pas de Magrie, qu'ils n'habitent pas au bord de cette route, ni dans la périphérie de la carrière. Les arguments qu'ils opposent ne sont que financiers, mais à aucun moment ils ne</p>	<p>A rapprocher de RD 31 et RD 44</p>	<p>Item Traversée de Magrie : bruit danger, vitesse poussières</p>	<p>A</p>

		<p>parlent des nuisances que cela va engendrer. Avez-vous pensez à l'écologie, ruissellement des eaux (mais où va l'eau utilisé pour les extractions ?) dégradation des routes, l'environnement, les problèmes médicaux que cela va engendrer (allergie à la poussière), la circulation plus intense déjà largement au dessus des limites pour cette route départementale. Aucun trottoir pour marcher le long, pourtant pleins de marcheurs, pleins de vélos, l'empruntent. Les camions descendent déjà à vive allure. Nous vivons aux abords de cette route, et ce seront nous les premiers impactés par le passage de 40 CAMIONS JOUR/ NON A LA CARRIERE</p>			C
RD 26 18/09/21	Jumelle Mylan 11300 Tourreilles	<p>Je trouve que ce projet est une superbe opportunité pour les communes de notre région.</p> <p>Tout d'abord pour la commune de Magrie, car en effet ce projet va amener de nombreuses créations d'emplois, mais aussi une retombée économique pour la commune.</p> <p>Ensuite pour toutes les communes de l'Aude car la grave de cette carrière est unique est beaucoup recherchée (notamment pour sa durée dans le temps sur nos chemins).</p> <p>Pour finir la carrière est située à seulement dix kilomètres de la plateforme de ventes et de transformation.</p> <p>Je suis donc totalement pour ce projet.</p>		Emplois Matériau unique Circuit court	D
RD 27 19/09/21	HERRGOTT Jean Paul Le Peyret, 11300 Roquetaillade	<p>Je suis contre ce projet</p> <p>En complément de l'observation numéro 23(Web), il me semble important de rajouter que cette exploitation menée par M Jumelle a fait l'objet d'un rapport administratif numéro 03412 du 18 mars 2019 rédigé par la gendarmerie de Limoux et d'un rapport de la DREAL,</p> <p>Dans le rapport de la gendarmerie, il est bien précisé :</p> <p>« En effet, la visite de recollement du site réalisée le 13 juin 2018, a permis de constater qu'un réaménagement des lieux a été effectué par l'exploitant PATEBEX, Ce réaménagement a consisté à redonner la vocation de landes aux parcelles, Il a été constaté la réhabilitation des terres par une couche de terre composée de terre de découverte et de terre végétale importée sur le site »</p> <p>Oui il y a bien une preuve.</p>	(A rapprocher de RP 3 et RD 23)	Rapports versés au dossier	B
	Moresqui Guillaume	<p>Pour, pour, pour et pour!</p> <p>Arrêtez de parler d'écologie!! Nous avons</p>			

RD 28 20/09/21	20 rue de la roucatilla 11500 Saint-Julia-de-Bec	besoin de matières premières. Pour nos routes, nos constructions,... on va les faire venir d'où ? de carrières éloignées ? Bonjour l'impact carbone. là on est en circuit court avec une exploitation et utilisation locale. Bravo de vouloir créer de l'emploi, de vouloir faire évoluer et bouger notre vallée.		Empreinte carbone moindre Circuit court	D
RD 29 21/09/21	Costes Benoit	Je suis pour la réouverture la carrière Elle existe depuis les années 80. Les produits que vont fournir cette carrière vont pouvoir servir à nos entreprises de TP et nos services publics locaux qui n'auront plus besoin d'aller chercher les matières premières dans les autres départements, donc impact carbone moindre pour la planète. De plus aujourd'hui notre haute vallée de l'Aude est entrain de se mourir de toutes ses entreprises alors encourageons les gens qui veulent s'investir dans la vie locale plutôt que d'essayer de tout faire capoter. Cette réouverture va créer des emplois et tous ce qui va avec. J'encourage cette entreprise à aller au bout de ces démarches. Bravo		Antériorité de la carrière impact carbone moindre Emplois	D
RD 30 21/09/21	Mme WSZOLEK Franoiz 178, route de Roquetaillade Le Cros 11300 MAGRIE	Nous tenons à faire part de notre situation concernant la demande d'extraction minière de la carrière de Magrie (P0- Dossier de demande d'autorisation environnementale – Mr Jumelle) En effet, étant contigus à la concession minière, nous vous formulons nos requêtes quant à la demande de mise en activité de ce site par Mr Jumelle car le dossier présenté par celui-ci comprend de nombreuses inexactitudes, approximations et même mensonges. L'ensemble des éléments que nous souhaitons vous soumettre sont repris dans le document .PDF joint. Bien cordialement <u>Document joint en annexe*</u>	Riverains immédiats Forte exposition aux nuisances		B C

<p>RD 31 23/09/21</p>	<p>TAILHAN Colette 2, avenue d'Alon, 11300 MAGRIE</p>	<p>CONTRE CE PROJET</p> <p>Je suis contre le projet de l'exploitation de la carrière, habitante de Magrie et étant au bord de la route départementale, nous allons subir de plein fouet toutes les nuisances dues à cette exploitation.</p> <p>Je ne comprends pas certaines personnes qui sont pour, alors qu'ils ne sont pas de Magrie, qu'ils n'habitent pas au bord de cette route, ni dans la périphérie de la carrière. Les arguments qu'ils opposent ne sont que financiers, mais à aucun moment ils ne parlent des nuisances que cela va engendrer. Avez-vous pensé à l'écologie, l'environnement, les problèmes médicaux que cela va engendrer (allergie à la poussière), la circulation plus intense déjà largement au-dessus des limites pour cette route départementale. Aucun trottoir pour marcher le long, pourtant pleins de marcheurs, pleins de vélos, l'empruntent. Les camions descendent déjà à vive allure. Les bus scolaires vont croiser ces camions, les élèves qui descendent des bus scolaires et qui marchent le long de cette route non sécurisée.</p> <p>Je reprends un commentaire qui explique bien tous ces problèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'exploitation de ce type de carrière par concassage nécessite un usage très important d'eau (hors énergie fossile,) et le montage de hangars divers. Dans ce cas de figure, on se demande où la société demanderesse va puiser son eau et surtout LA REJETER ? Bravo pour l'avenir de la Corneilla et du ruisseau de Rabouille ? Pour le vin: si la poussière se pose sur le raisin, avec le soleil, il s'incruste durablement même si il pleut...bonjour la précipitation du calcaire avec l'acidité du jus ? - Pour les apiculteurs le pollen aura sa part de calcaire. - L'impact est aussi environnemental. La poussière impacte aussi la pollinisation (vigne et fruitiers) et l'apiculture (pollen). - Le concassage est une horreur Le bruit de fond des concasseurs, la poussière aussi sur les camions qui ne sont pas arrosés quand le temps est brumeux mais sans pluie) , les tirs de mine sont infernaux pour les habitants et pour les vibrations (micros-fissures dans les maisons même dans les villages). Le rapport ne tient pas compte de l'addition du nombre de passages à cause de la carrière de Roquetaillade le croisement avec les cars scolaires, avec les camions et tracteurs en période de vendange, Fini le tourisme au Pic 	<p>A rapprocher de RD 25 et RD 44</p>	<p>Item Traversée de Magrie : bruit danger, vitesse poussières</p> <p>Ecologie, santé, environnement</p> <p>Activité génératrice d'une forte consommation en eau et de rejets en milieu naturel</p> <p>Impact environnemental fort</p>	<p>A</p> <p>C</p>
---------------------------	---	---	---------------------------------------	--	---------------------------------

		<p>de Brau- fini le beau village d'Alet-les-bains (retombées de poussières calcaires dans un rayon d'environ 3km suivant l'orientation des vents)-les poussières peuvent suivre les courants ascensionnels sur une hauteur de 1000m pour retomber ensuite)</p> <p>- 30 à 40 camions/jour qui vont prendre cette route départementale qui n'est absolument pas faite pour absorber ce surplus de circulation. Des accidents seront à craindre, ils descendent trop vite. Et quand ils remontent à vide, cela fait un bruit infernal. Le comptage de la circulation a été fait au niveau de Bourrière, ce qui n'a rien à voir avec la circulation qui arrive à partir de Roquetaillade et de la carrière? les habitants de Magrie, et des villages avoisinants.</p> <p>- Avec l'exploitation de la carrière, la route départementale va se dégrader très vite, et qui va payer : la commune de Magrie, donc les habitants de Magrie.</p> <p>- Certains disent que cela va créer des emplois, COMBIEN ? la carrière de concassage existe déjà, n'est ce pas suffisant. Faut il en plus faire de l'extraction ? Je suis contre l'exploitation de la carrière.</p>		<p>Evacuation des eaux pluviales au droit du chemin d'accès à la carrière</p>	<p>C</p> <p>A</p>
<p>RD 32 23/09/21</p>	<p>Delayance Serge 4 rue de l'Eglise, 11300 Roquetaillade</p>	<p>Je suis surpris et opposé à ce projet de carrière.</p> <p>L'intérêt pour l'économie locale paraît limité: faible nombre d'emplois créés (moins de 5) Absence de besoin de pierre de ce type localement.</p> <p>Impact important localement pour les habitants et riverains : route déjà surchargée et dégradée par le trafic de camions provenant de la carrière de Roquetaillade sur une route départementale étroite et sinueuse traversant le village de Magrie, puis la ville de Limoux .</p> <p>Un risque routier important sera engendré à la jonction avec l'axe Limoux/Quillan qui devra être sécurisée</p> <p>Un point d'accès entre le chemin de la future carrière qui est problématique en cas d'orage (ravinement, inondation d'un terrain bâti en contre bas)</p> <p>D'un point de vue faunistique, il s'agit d'une zone sensible hébergeant des espèces bénéficiant d'un plan de protection ainsi le CNPN s'est déjà prononcé lors de l'extension du parc éolien sur les impacts potentiels de l'activité humaine sur cette zone : "le CNPN eu égard à la proximité des aires de nidification des grands rapaces : Vautour</p>	<p>3 points singuliers en termes de risques routiers : - carrefour RD 118 et 121 - traversée de Magrie - accès carrière et configuration du pont de Magrie</p>	<p>Faible création d'emplois</p> <p>Risques routiers</p>	<p>A</p> <p>C</p>

		<p>percnoptère (800 m), Vautour fauve (moins de 3 km), Gypaète barbu (2km), Aigle royal, Ciecaète Jean-le-Blanc, ... Le site cumule beaucoup d'incidences potentielles sur la faune protégée exceptionnelle de la région. En conséquence, le CNPN estime que les parcs les plus mal situés comme celui de Roquetaillade et Conilhac devraient être déplacés dans le cadre de leur repowering". Je demande donc que l'enquête prenne l'avis du CNPN et fasse une étude de l'impact de ce projet sur la qualité de vie des riverains en terme de santé publique, tant sur le plan de la circulation engendrée (bruit, nuisances sonores, accidentologie, pollution liée au trafic routier) que d'un accident éventuel lié à une pollution du site sur la rivière Corneilla) De même un avis des associations de protection de l'environnement me parait nécessaire.</p> <p>En vous remerciant de répondre à ces questions</p> <p>Serge Delayance</p>			C
RD 33 23/09/21	Anonyme	<p>Une belle opportunité pour la commune. Une carrière déjà existante remise en service. Les gens habitant autour de cette carrière pensent à leur tranquillité. Ce que je comprends très bien. Mais en achetant une maison autour d'une carrière, ils connaissent les risques d'une possible réouverture. Ils se plaignent dans leur propre intérêt. Dans l'intérêt commun, une carrière c'est des emplois, des matériaux vendus venant de chez nous et non de l'import donc plus écologique. Et pour la mairie de l'argent venant de l'exploitation. Bien utile!</p>		<p>Carrière déjà existante</p> <p>Une carrière c'est des emplois, des matériaux vendus</p>	D
RD 34 23/09/21	Mallet Romain	<p>Nous venons régulièrement en vacances dans la vallée de la Cornelia. Nous craignons que le calme de ce ruisseau facilement accessible pour nos jeunes enfants ne soit fortement perturbé. Le franchissement de la départementale est actuellement source de risque lors de nos balades dans les collines alentours. La multiplication de camions nous incitera certainement à prendre la voiture pour profiter, plus loin, d'une nature plus calme plus propice à la biodiversité.</p>		<p>Activités touristiques Peu compatibles avec carrière et trafic routier</p>	B
RD 35 24/09/21	Mme Martin Colette	<p>Je suis pour la réouverture de la carrière de Magrie. Comme d'habitude l'être humain veut le beurre, l'argent du beurre et la crémière.</p>			D

		<p>Toutes ces personnes qui sont contre la réouverture de la carrière de Magrie oublient un peu vite que leur maison, aménagement de jardin et routes sont créés grâce aux matières premières extraites des carrières. Mais ils ne veulent pas cela à côté de chez eux, non ils préfèrent que les marchandises fassent des kilomètres comme cela, ils couteront plus chers, feront travailler des gens extérieurs à notre communauté et pollueront encore plus.</p> <p>Nous avons vu avec le COVID 19 qu'il fallait remettre en place un commerce de proximité pour éviter les pénuries et les flambées de prix. Nous le faisons pour les denrées alimentaires, alors pourquoi ne pas le faire pour les produits de construction quand nous en avons la possibilité ?</p> <p>D'accord je ne vis pas sur Magrie, mais j'ai moi aussi des désagréments de voisinage, LA VIGNE.</p> <p>Je subis les tracteurs et engins agricoles plusieurs fois dans l'année et même de nuit, qui font beaucoup de bruit. Les routes sont abimées et salies par ces dits engins, la circulation sur nos petites routes devient très difficile quand nous les croisons ou quand nous sommes coincés derrière. Pendant de longue période nous avons droit aux odeurs pestilentielles du marc de raisin utilisé comme engrais et de ce fait de l'arrivée massive des mouches.</p> <p>Alors que dois-je faire, demander l'arrache des vignes pour dérangement et bien non je préfère m'ouvrir une bonne bouteille de notre terroir et me dire que cela vaut le cout de supporter tout cela.</p> <p>Alors faites comme moi regardez votre maison, votre jardin et appréciez.</p>		Syndrome « Nimby »	D
RD 36 24/09/21	Gadou Marion 381 chemin de Barrails 40660 Messanges	<p>Les risques routiers sont très importants avec une voirie déjà fortement abîmée par les activités existantes.</p> <p>Risques écologiques avec la modification des sols dont écoulement des eaux.</p> <p>Pollution sonore avec les bruits générés.</p> <p>Perte de valeur des propriétés autour du site.</p> <p>Qui va indemniser ? Exploitation non justifiée économiquement car une déjà existante.</p>		<p>Risques routiers</p> <p>Modification de l'écoulement des eaux</p> <p>Dévalorisation des biens</p>	A C
RD 37 24/09/21	Anonyme	<p>Je ne souhaite pas la réouverture de la carrière car les maisons sont déjà endommagées par la sécheresse et les vibrations des camions sur la route (qui en passant ne roulent jamais à 50 km/h d'ailleurs pourquoi à Paris ils sont limités à</p>		<p>Item Traversée de Magrie : bruit danger, vitesse poussières</p>	A

		30 et pas ici) tout ceci accélère les fissures sans parler des nuisances sonores.			
RD 38 24/09/21	VIEU Virginie 10 rue des Oliviers 11300 Magrie	AVIS DEFAVORABLE à la réouverture de la carrière de Magrie pour les motifs suivants: - nuisance sonore - pollution - voirie inadaptée et dangereuse (pas de sécurisation pour les piétons, les vélos, et autres moyens de locomotion) de par la route sinueuse et étroite, l'augmentation du trafic routier... - impact environnemental - Magrie est un village où les habitants recherche la quiétude, ce qui est complètement à l'opposé d'un projet de réouverture de carrière	Cette observation se confond avec celle-ci-dessous	Voirie inadaptée et dangereuse Impact environnemental	A C
RD 39 24/09/21	ANTECH Benjamin 10 rue des Oliviers 11300 Magrie	AVIS DEFAVORABLE à la réouverture de la carrière de Magrie pour les motifs suivants: - nuisance sonore - pollution - voirie inadaptée et dangereuse (pas de sécurisation pour les piétons, les vélos, et autres moyens de locomotion) de par la route sinueuse et étroite, l'augmentation du trafic routier... - impact environnemental - Magrie est un village où les habitants recherchent la quiétude, ce qui est complètement à l'opposé d'un projet de réouverture de la carrière.	Cette observation se confond avec celle-ci-dessus	Voirie inadaptée et dangereuse Impact environnemental	A C
RD 40 24/09/21	Kiesewetter Detlev Le Cros, 120 Rte de Roquetaillade 11300 Magrie	Veuillez trouver en pièce jointe mes observations <i>Documents joints</i> <i>Document (70 pages)</i>	Voir en annexe et à rapprocher de RP 3, RD 23 et RD 27 Riverain immédiat de la carrière		A B C
RD 41 24/09/21	Salvat Brigitte 4 rue de l'Eglise, 11300 Roquetaillade	Ce projet est inquiétant d'un point de vue de l'environnement : pour la faune et la flore et les sols du site. Bien sur la notion de nuisance sonore ne me parait pas négligeable et nécessite également d'être connue par les personnes vivant autour de ce secteur Qu'en est- il dans l'enquête à ce sujet ? Par ailleurs il parait indispensable d'obtenir un certificat de contrôle du pont sur la Corneilla par les services de l'état au vu de l'intensité du trafic et du poids des véhicules. Cette pièce me parait indispensable dans votre étude de façon à assurer la sécurité de nos concitoyens. La circulation sur cette départementale est déjà fort compliquée par le trafic actuel et de fait assez dangereuse, de plus la chaussée est		Certificat de contrôle du pont de la Corneilla	C B A

		dégradée et augmente les risques pour les usagers. Comment envisagez-vous la régulation et la sécurité sur cet axe et à qui incombera la responsabilité des dégradations? Les périodes de fortes intempéries se répétant comment envisagez vous la mise en sécurité du secteur qui est régulièrement entravé par des coulées de boue sur la chaussée ?		Coulées de boue sur la chaussée	
RD 42 27/09/21	Brugiere Ludovic	Je suis favorable à l'ouverture de la carrière de Magrie, une opportunité concernant la création d'emplois, des retombées financières et publicitaires pour la commune. Côté environnement soyons conscient et réaliste qu'un tel projet est encadré de professionnels qui en amont font des études de terrain afin de donner leur approbation. Une évolution pour le village de Magrie		Des emplois, des retombées financières et publicitaires	D
RD 43 28/09/21	DESTABEAU Jean-Michel 12 Avenue de Juel 11300 Magrie	Je souhaite manifester mon opposition totale à la réouverture de l'activité d'extraction sur le site de la carrière de Magrie pour les raisons suivantes : Cette activité a été interrompue depuis 2016 et aucune autorisation d'extraction n'a été autorisée depuis 5 ans (on peut supposer qu'il existe des raisons valables pour qu'aucune autorisation n'ait été accordée depuis). Il existe une carrière en exploitation à Roquetaillade avec activité d'extraction à une distance d'un kilomètre. Pourquoi vouloir multiplier les nuisances ? Prévoir une exploitation du site sur 20 ans pour la production de granulats alors que les alternatives qui émergent sur la mise au point de matériaux alternatifs au béton sont en train de voir le jour tant pour les constructions/réfections de routes que pour les constructions d'habitats individuels ou collectifs, paraît être une démarche quelque peu dépassée. Indépendamment des nuisances sonores et de la génération de poussières et de vibrations pour les habitations situées à proximité relative de la carrière, on comprend mal l'intérêt de devoir réintroduire sur le site 35 000 m3 de déchets inertes provenant d'ailleurs pour le réaménagement de la carrière consécutif à l'activité d'extraction. Restent les nuisances liées à l'augmentation du trafic de poids lourds sur la D121 pour tous les riverains de cette départementale entre Magrie et Limoux : la MRAe fait remarquer que le trafic de poids lourds serait ainsi amené à doubler sur cette route sinueuse et	Arrive en fin d'exploitation Nécessaires à la réhabilitation du site ?	Problème des déchets inertes Item Traversée de Magrie : bruit danger, vitesse poussières	B C A

		<p>relativement étroite. En tant que riverain direct de cette voie je suis obligé de constater qu'aucun véhicule ne respecte les limitations de vitesse et que les croisements doivent souvent s'effectuer avec une visibilité réduite. Les poids lourds qui ne respectent pas les limitations de vitesse polluent l'environnement par le bruit, les gaz d'échappement ainsi que les vibrations qu'ils infligent à la chaussée et certainement aux habitations voisines. Cela constitue une dégradation incontestable de la qualité de vie pour les riverains.</p> <p>On nous fait miroiter les retombées positives pour l'emploi et les recettes supplémentaires pour la municipalité. Il semblerait que ces retombées soient en fait relativement limitées si on les met en perspective avec les désagréments qui seront générés pour la plus grande partie des riverains de la D121 entre Magrie et Limoux.</p>		Retombées économiques limitées	<p>A</p> <p>D</p>
RD 44 28/09/21	TAILHAN Colette 2, avenue d'Alon, 11300 Magrie	<p>Bonjour, en complément de ma dernière observation Je suis contre l'exploitation de la carrière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est évident que les constructions construites en face de la carrière vont subir de plein fouet toutes les nuisances de cette exploitation, avec des risques pour la santé de leurs habitants (bruits, poussières, CO2) et une perte de la valeur immobilière de leurs biens, ainsi que toutes les habitations qui sont sur le parcours de la carrière de Magrie jusqu'à Limoux. - Le trafic routier : accroissement du trafic de poids lourds sur des routes non adaptées à la circulation de tels véhicules et des risques y afférents. - Danger pour les enfants qui jouent ou se déplacent à vélo fréquemment sur cet axe routier et empruntent d'autre part et journallement des bus scolaires circulant sur la CD 121. - La largeur de ce chemin rend difficile le croisement de ces véhicules de fort tonnage surtout dans la traversée de Magrie. - Il serait souhaitable de ce fait de décaler les horaires de travail des ouvriers de la carrière pour éviter le croisement des camions avec les bus scolaires ou de créer des espaces de croisement. - LA POUSSIÈRE ET LE BRUIT / Les maison de Magrie seront particulièrement affectées par la poussière et le bruit, et sur tout le trajet de la route qu'empruntent les camions et même 	A rapprocher de RD 31	<p>Décaler les horaires de travail des ouvriers de la carrière pour éviter le croisement des camions avec les bus scolaires ou créer des espaces de croisement.</p> <p>Les camions doivent être bâchés pour éviter la</p>	<p>B</p> <p>A</p>

		<p>la construction d'un simple merlon autour de la carrière n'y suffira pas. L'atteinte par le bruit et les poussières sera aussi fonction du vent dominant (Marin). Les camions doivent être bâchés pour éviter la poussière et la projection de gravats sur la route.</p> <p>- LA SECURITE DU SITE : : toutes les mesures ont elles été prises pour éviter un accident industriel (fuite de gaz oil dans le sol, explosions). La carrière est elle entièrement clôturée pour empêcher, en cas d'intrusion, la population et notamment les enfants de se blesser.</p> <p>- LE REAMENAGEMENT DU SITE : à la fin de l'exploitation le site devra être aménagé et entretenu par la création d'une zone humide. Cet entretien devra être effectué avec soin car une telle étendue pourrait être la cause probable de la prolifération de nuisibles (sangliers) ou de moustiques voire de développement de mauvaises odeurs ou maladie.</p> <p>- LES PROBLEMES HYDRAULIQUES : Les conséquences de cette carrière provoquera des modifications hydrauliques et entrainera une baisse et une pollution de la nappe phréatique ce qui met en danger l'éco système et la biodiversité. Un effondrement de cette carrière est toujours possible par fortes précipitations.</p> <p>- LES NUISANCES DIVERSES : cette exploitation peut entrainer des conséquences dommageables pour le vignoble. Le dépôt de poussières sur les vignes altérera de façon significative la qualité du vin, ce qui pourrait à terme, aboutir au déclassement de certaines parcelles. Certaines espèces animales pourraient voir leur habitat détérioré ainsi que leur lieu de production et d'alimentation Ce ne sont pas les quelques camions et divers tracteurs des vendanges qui nous dérangent mais bien 40 camions /jour et les nuisances provoquées par l'extraction.</p> <p>- C'est pour pourquoi je suis contre l'exploitation de la carrière de MAGRIE</p>		<p>poussière et la projection de gravats sur la route.</p> <p>Sécurisation du site en cours d'exploitation et réaménagement du site en fin d' exploitation</p> <p>Pollution de la nappe phréatique</p> <p>Vignes et poussières</p>	<p>B</p> <p>B</p>
RD 45 29/09/21	Anonyme	<p>Je suis pour la réouverture de la carrière. En effet le circuit court pour la grave me semble aussi important que pour les tomates. De plus la grave de Magrie est de très bonne qualité, elle est nécessaire à la réparation des diverses routes des communes audoises détériorées en raison des intempéries. N'oublions pas aussi les retombées économiques pour la commune de Magrie,</p>		<p>Circuit court</p> <p>Grave de très bonne qualité</p>	<p>D</p>

		<p>pourquoi pas la création de trottoirs... Raisonnement, je pense que l'Entreprise Jumelle créera plus d'emploi que la chambre d'hôte de Mr Kiesewetter. Il me semble que cette personne n'est venue dans notre région, et ne compte pas y rester (voir son interview), que pour "faire du business". Du fait de sa localisation sa propriété "semble déjà invendable" carrière ou pas, puisqu'en zone inondable. Ses clients sont-ils vraiment en sécurité ? Au sujet du trafic routier, il va falloir également envisager de fermer la tuilerie de Limoux. Je suis attristé qu'en France les verbes Entreprendre et Travailler soient devenus des "gros mots". Bon courage et respect à l'Entreprise Jumelle.</p> <p>J'ai déposé anonymement car le comportement de certains m'effraie.</p>		Emplois	
RD 46 29/09/21	<p>WSZOLEK Olivier</p> <p>178, route de Roquetaillade Le Cros 11300 Magrie</p>	<p>Avec une augmentation du trafic routier assumée par Mr Jumelle de 30-40 passages de poids lourds de 40 tonnes, chaque jour, sur la D121, il semble inconcevable que cette importante activité minière (100.000 tonnes par an) puisse se réaliser en l'état sans un aménagement significatif de la D121. En effet, toute personne ayant un jour emprunté la D121 sait à quel point elle est très étroite : aucune ligne de matérialisation n'est possible, ni au centre, ni sur les cotés, très sinueuse, engendrant peu de visibilité et que son état dégradé favorise chaque jour un peu plus les risques d'accident. Il est aujourd'hui périlleux de croiser un poids lourd ou un véhicule agricole sur cette route, mais les véhicules agricoles roulent toujours à une vitesse maîtrisée et respectée, ce qui n'est pas le cas des plus gros camions qui se croient obligés de klaxonner à outrance dans les virages pour annoncer leur approche trop véloce. Le danger est encore accentué dans le périmètre du village de Magrie où circuler en vélo ou même à pied pose problème en l'absence de trottoir ou de piste cyclable.</p> <p>Qui va prendre la responsabilité de ces risques accrus d'accident et en assumer toutes les conséquences ? Le département ? La mairie ? L'entreprise Jumelle ?</p> <p>Qui va payer les aménagements routiers indispensables ? (élargissements,</p>	A rapprocher de RD30	<p>Inconcevable que cette importante activité minière puisse se réaliser en l'état sans un aménagement significatif de la D121</p> <p>A qui la charge des aménagements de la RD121 ?</p>	A

		<p>réparations, entretien, matérialisation, signalétique, dépendances, etc ...)</p> <p>Les maigres apports financiers proposés par l'entreprise Jumelle semblent bien anodins en rapport des surcoûts d'entretiens importants que toute cette activité va générer et qui devront être payés par nos impôts !</p> <p>Quant aux inénarrables « retombées publicitaires », à part une désertion des marcheurs qui arpentent régulièrement les chemins communaux aménagés et entretenus aux frais de la commune, des cyclistes qui privilégieront d'autres routes, et les parapentistes qui iront voler ailleurs, on se demande bien à qui elles pourraient bénéficier ...</p>		<p>Carrière incompatible avec activité de tourisme</p>	B
<p>RD 47 29/09/21</p>	Anonyme	<p>SVP, non pour l'exploitation d'une carrière de calcaire sur le territoire de la commune de Magrie.</p> <p>Réchauffement climatique, pollution ++++ chaque jour la planète souffre de nos erreurs (catastrophes naturelles).</p> <p>Tous les jours aux infos, on nous demande de faire des efforts pour l'environnement.</p> <p>Si cette carrière s'exploite ce sera une catastrophe pour les riverains et pour les automobilistes qui empruntent cette route très dangereuse, étroite, beaucoup de circulation de voitures, de camions, d'engins agricoles et où la vitesse n'est pas respectée.</p> <p>La mairie avait un projet de sécuriser cette route ?? Si nous avons en plus des 38 tonnes supplémentaires se sera ingérable (bruit, pollution, poussière et accidents de circulation.</p> <p>Conclusion: Ce projet nous amènera très peu de bénéfice mais beaucoup de pollution et beaucoup de danger....</p>			B A
<p>RD 48 29/09/21</p>	Anonyme	<p>Carrière = Nuisances diverses et très peu de Bénéfices.</p>			B
<p>RD 49 29/09/21</p>	<p>HERRGOTT Jean Paul 11300 Roquetaillade</p>	<p>Je suis contre le projet de carrière à Magrie</p>	<p>A rapprocher de RP 3, RD 23 et RD 27</p>		B C
	FRAISSE	<p>Tout à fait d'accord avec le projet de Mr</p>			

RD 50 30/09/21	Daniel 9, rue Jouffroy d'Abbans, 11000 Carcassonne	JUMELLE car que je sache on ne sait pas faire de routes et de parking avec autre chose que des cailloux. Les écolos qui s'y opposent les empruntent pourtant tous les jours ! De plus des créations d'emplois dans notre (riche !) région ne sont pas à négliger je pense. Beau projet. Courage !			D
RD 51 30/09/21	Fortmann Heidemarie Le Peyret, 11300 Roquetaillade	<p>Je suis contre le projet.</p> <p>Pour l'historique: J'habite en face de la carrière, au même niveau comme la carrière de Magrie. En 2018 M. Jumelle avait commencé sur cette carrière une activité de concassage et recyclage jusqu'a 2019. Pendant cette période M. Jumelle ne pas respecté les règles. Il démarrait les travaux à la carrière souvent vers 18 ou 19 heures jusque tard dans la soirée, même jusqu'à 23 heures. Il travaillait également les samedis et dimanches.</p> <p>Pour moi c'était le bruit horrible; le bruit du concassage, le bruit des camions, le bruit de BIP de recul, pelle hydraulique, bulldozers. En plus, avec du vent, il y a la poussière qu'arriverai chez moi. Laisser ouvert les fenêtres c'était pas possible.</p> <p>Résumé des raisons pour lesquelles je suis contre le projet:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le bruit permanent pendant mes heures de travail (je fais le télétravail) - aucune concentration possible - la poussière, qui souffle avec le vent, est dangereuse pour ma santé. Je ne fais pas confiance à M. Jumelle pour ne pas utiliser des matériaux dangereux ; poussière du recyclage sans connaître la provenance des matériaux et leur éventuelle toxicité; qui contrôle cela? - pour l'ouverture de la carrière de Magrie, j'habite entre 2 carrières! - l'ouverture de la carrière perte de valeur de ma maison - il existe un risque d'incendie - la destruction de la nature - pollution par l'huile de moteur qui s'écoule dans la terre - tirs de mines: danger de glissement de terrain, danger pour les maisons (risque de fissures) , danger pour la canalisation du gaz sur le Pic de Brau - accès de la carrière est dangereux, car directement devant le virage - la route est déjà trop étroite pour le trafic, plus de camions augmentent le risques d'accident 	(A rapprocher de RP 3) Riverain de la carrière – nuisances fortes		B

		- NOUS DEVONS PROTÉGER LA NATURE ET PAS DÉTRUITE!			
RD 52 30/09/21	GELLE Sophie Le Peyret 11300 Roquetaillade	Je m'oppose au projet de la réouverture de la carrière de Magrie. Je m'inscris totalement dans les observations d'opposition déjà postées à propos de cette carrière, bruit, pollution, risques routiers.... Je tiens à porter à la connaissance les 2 documents ci-joints Merci de prendre en compte les éléments en pièces jointes. PJ en annexe	(A rapprocher de RP 3, RD 23, RD 27 et RD 43)		B
RD 53 03/10/21	Foulquier Pascal	Je comprends le désaccord de certains, mais d'un autre côté, l'entreprise de Mr Jumelle est créatrice d'emploi dans une région où il est difficile de trouver du travail. De plus ouvrir une carrière à proximité des chantiers à côté de nombreux chantiers, ça évite un bon nombre de camions à faire des kilomètres inutiles pour se ravitailler beaucoup plus loin, ce qui est vecteur de pollution. Le trafic routier est forcément inévitable, mais dans nos contrées, les chauffeurs sont formés et sensibilisés à la sécurité. Les carrières quant à elles ont toujours existées et ce dans tous les départements de France et de Navarre. Si un arrêté préfectoral autorise Mr Jumelle à ouvrir une carrière, c'est que le pour et le contre a été étudié. Quant aux camions, n'en déplaise à certains, tout ce qu'il vous faut pour construire, manger, vous habiller etc...ça passe forcément par un camion, donc si je comprends bien vous voulez des camions pour votre confort, mais pas celui des autres, une belle mentalité.			D
RD 54 03/10/21	Anonyme	Je suis contre l'exploitation de la carrière, je ne comprends pas comment on peut comparer des camions de tomates avec des camions de graviers. Les camions de denrées alimentaires prennent l'autoroute et sont bâchés ou frigorifiques. Ils ne prennent pas ces petites routes sinueuses. Les camions de gravier vont descendre et monter tous les jours de la carrière à Limoux, donc cela implique forcément de la poussière, du bruit, des routes endommagées dans peu de temps, et ce		Riverain de la route Exposé aux nuisances sonores	A

		bruit infernal quand on habite au bord de cette route et que les camions passent devant la propriété. Il y a déjà une carrière à Roquetaillade n'est-ce pas suffisant. CONTRE LA CARRIERE			
RD 55 03/10/21	Couderc Rémy	Je me permets de vous écrire ce mail concernant l'enquête publique sur la commune de Magrie et à propos de l'exploitation de la carrière par la société Jumelle car je n'ai pas pu aller voir l'enquête publique à la Mairie. Les horaires tombaient pendant que je travaillais. Personnellement je suis contre car ceci va engendrer un afflux de camion sur la départementale de l'ordre de 40 à 50 camions par jours, par rapport au bruit, à la tranquillité, à la circulation, les camions roulent aussi vite que les voitures et ne se gênent pas...! Pour rouler vite et sont sans gênes ! Il y a des enfants. Il y a le chemin des cabanes un endroit agréable et si des camions passent tous les jours, ce n'est plus la peine.... On est venu habiter Magrie il y a 4 ans, c'est pour sa tranquillité et pas pour voir, entendre, etc des camions tous les jours et toute la journée			A
RD 56 04/10/21	Anonyme	De partout à Roquetaillade on voit notre contribution au monde moderne et ses nuisances, les éoliennes du pic de Brau, les éoliennes de saint Pierre et leurs vilains yeux rouges dans la nuit, la carrière du plateau de saint Pierre,. La vallée de la Corneilla se rétablissait peu à peu de la vilaine balafre sur son flanc, laissé par l'ancienne carrière « du charlou » et voilà que l'on veut maintenant nous imposer une carrière d'extraction et concassage d'une étendue délirante alors que partout on parle de bilan carbone, modération de consommation et respect des minorités. En échange, pour téléphoner, nous peinons à obtenir la 2G et pour internet, la fibre passe, mais ne daigne même pas s'arrêter. Quel mépris! Sommes-nous une minorité invisible ? Qui va nous défendre ?			C
RD 57 04/10/21	Bailly Claire 2 place de la mairie 11300 Magrie	A l'heure ou l'on parle d'environnement et d'écologie à tous les étages, ce serait une hérésie, d'accepter de voir et de supporter, pour les riverains le" passage de tous ces camions pollueurs et bruyants. Je souhaite que soit refusée l'autorisation demandée.		Item Traversée de Magrie : bruit danger, vitesse poussières	A
		Oui à la réouverture de la carrière de Magrie.			

<p>RD 58 05/10/21</p>	<p>Paez Muriel</p>	<p>Je peux confirmer la création d'emplois indiquée par l'Entreprise Jumelle, il y a déjà eu deux embauches. Je viens moi-même de signer un CDD avec eux qui, assujetti à l'augmentation des activités de l'entreprise, deviendra un CDI.</p> <p>De même plusieurs personnes parlent de la carrière de Roquetaillade qui existe déjà, mais si vous êtes pour la libre concurrence, il faut permettre l'ouverture de celle de Magrie par un autre exploitant, ce qui permettra un choix de prix, de produits et de qualité de prestations.</p> <p>Ou bien fermons aussi la carrière de Roquetaillade, si l'on suit les indications des personnes contre la réouverture, elle aussi augmente le trafic, fait de la poussière, du bruit, pollue la nappe phréatique, détruit la faune et la flore, et j'en passe.</p> <p>Je comprends l'inquiétude des riverains, mais ou bien nous partons tous vivre sur une île déserte ou au fin fond d'un trou perdu (et encore il faudrait bien des infrastructures pour les atteindre, construites avec des agrégats), ou nous apprenons à vivre dans une ville ou un village en constante évolution.</p> <p>Cela me fait penser aux néo-ruraux qui se plaignent des bruits et odeurs de la campagne.</p>			<p>D</p>
<p>RD 59 05/10/21</p>	<p>Alonso Franck</p> <p>avenue du Mauzac 11300 Magrie</p>	<p>Bonjour, nous sommes une famille de 5 personnes totalement opposée à l'ouverture de la carrière sur la commune de Magrie. Les raisons de cette opposition sont nombreuses.</p> <p>Nous sommes venus sur la commune à la recherche de calme et de nature.</p> <p>Le calme est déjà très relatif avec une circulation de camion déjà importante qui sera exagérément accentuée par les nombreuses rotations de camions. Cette circulation va augmenter les nuisances, sonores, qui sont déjà à la limite du supportable; il suffit de rester 10 minutes en bord de route pour s'en rendre compte; respiratoires, olfactives, atmosphériques ainsi que les dégradations induites sur le bâti en raison des vibrations.</p> <p>La départementale, sinueuse, étroite et proche des habitations n'est certainement pas en mesure de supporter de telles contraintes.</p>		<p>Item Traversée de Magrie : bruit danger, vitesse poussières</p> <p>Ecologie, santé, environnement</p>	<p>A</p>

		<p>Pour ce qui est de la nature, qui fait le plaisir des touristes, randonneurs, cyclistes et des enfants, de la beauté des paysages et de la biodiversité, elle sera une fois de plus mise à mal par cette carrière.</p> <p>L'attractivité du territoire sera anéantie tout simplement. Vous ferez fuir plus de personne que vous n'en attirerez. Vous croyez créer de l'attractivité mais les maisons d'hôtes du village seront désertées de toute évidence par les touristes.</p> <p>Il en va ensuite de la sécurité de circulation sur cette route. Il est déjà impossible de laisser nos enfants partir à pied vers le centre, notamment pour prendre leur bus scolaire. Ils ont déjà peur, à raison, d'emprunter ces bas cotés où la sécurisation est totalement absente. Un village de quelques centaines d'habitants aux abords duquel on ne peut pas se promener sans se déplacer en voiture !!!!! Ce village n'a pas besoin de plus de circulation mais au contraire d'être sécurisé. De plus comment croire que les accidents n'arriveront pas avec l'étroitesse de cette voie de circulation, face au gabarit et la vitesse de circulation (les limitations n'étant déjà pas respectée) de ces camions.</p> <p>Les maigres apports financiers proposés par l'entreprise Jumelle semblent bien anodins en rapport avec l'ensemble des nuisances et des surcoûts d'entretiens importants que toute cette activité va générer et qui devront être payés par nos impôts !</p> <p>A l'heure où de plus en plus de citoyens viennent s'installer dans les campagnes à la recherche de tranquillité, de quiétude, quelle attractivité croyons nous créer avec une carrière ??</p> <p>L'exploitation de cette carrière est plus que nuisible, elle est mortifère pour le village , quelques emplois et quelques milliers d'euros promis contre la dégradation de la qualité de vie et de sécurité de centaines d'habitants adultes et ENFANTS, dégradation de la faune et de la flore, dégradation de la route, perte de valeur du bâti, perte d'attractivité touristique et des habitations et risque élevé d'accident.</p> <p>Il ne s'agit pas là d'une solution d'avenir pérenne, quand la commune pourrait se projeter vers un avenir où les personnes</p>		<p>Rapport avantages inconvénients négatif</p>	<p>C</p> <p>A</p>
--	--	--	--	--	-------------------

		<p>cherchent de la tranquillité, la possibilité de se promener et de travailler aussi à domicile, ce qui nécessite un minimum de calme.</p> <p>D'autres solutions, d'autres situations géographiques, d'autres voies de circulation doivent être trouvées pour l'exploitation de ces carrières.</p> <p>Merci de respecter les habitants face aux profits de quelques entreprises.</p>		<p>Merci de respecter les habitants face aux profits de quelques entreprises</p>	
RD 60 05/10/21	Alexandre 11300 Limoux	<p>Je suis pour la réouverture vous croyez qu'elles sont faites comment vos routes ainsi que vos allées de jardin ; de plus si vous prenez les matières premières au loin cela a un surcoût et plus de transport donc plus de pollution alors que si. Vous avez les matières premières à disposition pas loin , moins de pollution etc .</p>			D
RD 61 05/10/21	Escande Élodie	<p>Je ne comprends pas les gens qui s'opposent à la réouverture de la carrière ils vivent dans des maisons en pailles.</p>			D
RD 62 05/10/21	Anonyme	<p>En tant qu'entrepreneur, je ne comprends pas que certaines personnes puissent s'y opposer. Nous sommes dans une région plus que touchée par le chômage et la pauvreté et là, on voudrait interdire une entreprise qui va embaucher plusieurs CDI ????? Ça serait enlever du travail à nos jeunes !!!!</p>		emplois	D
RD 63 06/10/21	Zoric Jérôme	<p>Totalement pour la réouverture de la carrière.</p>			D
RD 64 06/10/21	Vincent Anne	<p>L'activité d'une gravière sur le limouxin, malgré les craintes infondées de nuisances, a un impact favorable sur l'environnement en promouvant le circuit court de distribution de graves et autres matériaux utilisés par les professionnels et les particuliers, réduisant également les coûts d'achat.</p> <p>Par ailleurs, son impact est également favorable au développement économique du bassin limouxin avec les objectifs d'embauches.</p> <p>Enfin cela permet l'ouverture à la concurrence, deux exploitants différents Roquetaillade et Magrie.</p>		Circuit court Concurrence	D
RD 65 06/10/21	Ley Bruno	<p>Projet INUTILE</p> <p>Ce projet prévoit l'extraction de 100 000 tonnes de granulats par an sur 20 ans 6 jours sur 7 sans justifier de leur destination alors qu'aucun grand projet n'est prévu ni sur le département ni sur la communauté de</p>			

		<p>communes. => Projet INUTILE .</p> <p>Le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUIH) destinait ce secteur à un projet de ferme photovoltaïque bien plus UTILE à Tous et plus rentable pour tous.</p> <p>Ce projet de carrière prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des tirs de mines jusqu'à 10 / an qui vont perturber la montagne, - des rotations de camions (20*2 par jour) du bruit, > un DANGER routier accru, qui sera responsable des MORTS ? > Destruction de la route et du pont qui ne supporteront pas le cumul des passages, qui va PAYER ? <p>et de la pollution que des incidences nuisibles à votre santé</p> <p>et à l'environnement (le site est en corridor écologique et jouxte un réservoir de biodiversité ainsi qu'un espace naturel sensible (ENS)).</p> <p>Je souhaite un autre avenir pour la vallée , pour Magrie, Roquetaillade et les habitants.</p>		Plutôt une ferme photovoltaïque	A B C
RD 66 06/10/21	Anonyme	<p>Cailloux ou électricité verte</p> <p>Magrie n'a pas besoin de cailloux</p> <p>Les habitants de Magrie ont besoin d'électricité.</p> <p>Utilisons ce lieu pour produire de l'électricité propre pour le bien de tous, artisanats, agriculture, viticulture, santé, climat et budget de la municipalité.</p> <p>Tout en laissant la nature se reconstituer.</p>		Cailloux ou électricité verte Parc photovoltaïque plutôt que carrière	B
RD 67 06/10/21	Anonyme	<p>Problème de sécurité sur la route entre Magrie et Limoux</p> <p>Trouvant la route déjà très dangereuse, je m'inquiète de voir de nombreux camions supplémentaires.</p> <p>Si des accidents arrivent, la mairie qui accueille la carrière, assumera-t-elle sa responsabilité ?</p> <p>Soyons sérieux et responsables !</p> <p>pensons aussi aux voisins qui risquent d'être très dérangés pas les nuisances que la carrière va apporter.</p>			A B
RD 68 06/10/21	Anonyme	<p>NON A L'OUVERTURE DE LA CARRIERE</p> <p>La STE JUELLE pourrait penser à réaliser une route pour le trafic de ces poids lourds puisqu'elle va exploiter la matière première</p> <p>!!!!!!!!!!!!!! Ainsi tout le monde y serait gagnant!!!!!!!!!!!!!!</p>			A
	Vincenzo M. Ruscitti	Je suis CONTRE le projet d'ouverture de la carrière de Magrie.			

RD 69 06/10/21	Lieu-dit Le Pal 11300 Roquetaillade	<p>De nombreux points me motivent pour cette position:</p> <ul style="list-style-type: none"> - cette carrière n'a jamais été exploitée dans de telles conditions et proportions. 100.000 tonnes par an. - Les risques routiers, les accidents avec tous les personnes qui aiment faire des promenades à pieds...tous les coureurs en vélo...la boue...la poussières...la nuisance quotidienne de la route départementale et le désastre écologique. -Il y a des gîtes et des chambres d'hôtes qui ce trouve dans cette route...votre projet présente 10 tirs de mines par an. -Les Conséquences sur l'environnement, les habitants les plus proches et les riverains de la RD121 serait catastrophiques et cela au quotidien et toute la journée. <p>Les gîtes...chambre d'hôtes...la valeur des domaines ,vous pensez de les indemniser ? Votre projet soigneusement rédigé, c'est que de la théorie.</p>		<p>Risques routiers</p> <p>Conflits d'usage (tourisme)</p>	<p>A</p> <p>C</p>
RD 70 06/10/21	Ginestet Clément 5 avenue de Carcassonne 11260 Espérazza	<p>Je suis pour la réouverture de la carrière de Magrie. A mon sens c'est un point positif car cela va générer des emplois, des revenus pour la commune de Magrie ainsi que pour le limouxin.</p> <p>D'autre part les matériaux extraits à la carrière auront un coût de transport moins élevé et auront un impact moindre sur la pollution.</p>			D
RD 71 06/10/21	Roland Marc 31 rue Cazalès 31330 Grenade	<p>Je suis pour la réouverture de magrie car création d'emplois, moins de chômage et cela contribue à la vie des villages, car ce n' est pas les gens qui sont au chômage qui font vivre Magrie et la région</p>			D
RD 72 06/10/21	Jeanfreu Claude 16 avenue du mauzac, 11300 MAGRIE	<p>L'ouverture et l'exploitation de cette carrière entraînerait des nuisances importantes (environnementales, tirs de mines, bruit, poussières ...) mais aurait surtout des conséquences sur la sécurité des Magriains. La traversée du village (D121) est déjà particulièrement dangereuse, avec une circulation importante et des usagers qui ne respectent pas les limitations de vitesse en vigueur. De nombreux poids lourds empruntent déjà cette route très étroite : carrière de Roquetaillade, entreprises de travaux publics et travaux agricoles, etc ... Ces poids lourds roulent très vite (vitesse bien supérieure aux 30 kms/heure autorisés). Il aurait été opportun de les comptabiliser (et ne pas tenir compte pour l'enquête d'un comptage sur Bourrière , qui n'a rien à voir avec Magrie !!). Rajouter à ce trafic existant,</p>		<p>Item Traversée de Magrie : bruit danger, vitesse poussières</p>	A

		<p>au moins 30 camions supplémentaires / jour est totalement irresponsable ! Cette carrière compromettrait également l'avenir de Magrie en diminuant son attractivité. Je suis totalement opposé à ce projet.</p>			
<p>RD 73 06/10/21</p>	<p>Anonyme</p>	<p>Je suis absolument contre l'ouverture de cette carrière , il suffit de faire une recherche sur les pages jaune pour s'apercevoir que nous sommes déjà bien fourni , patebex ,maury, domitia, aude agregats , etc... , ces groupes disposent déjà de nombreuses carrières sur le département et elles sont nombreuses dans les 50 km a la ronde , roquetaillade , quillan , limoux , gaja et villedieu , bram , villalbe , lastour , carcassonne , etc...</p> <p>Le trafic sur la route de Magrie va devenir infernal car en plus des camions de la société il y aura celui des clients qui iront directement a la carrière , je pense que les gens ne se rendent pas compte de la dangerosité de la chose , combien d'entre nous ont vu un gros camion avec un énorme chargement rouler à pleine vitesse et prenant toute la route , je parle même pas des cailloux qui tombent des camions comme quand cette société a concassé sur le site de Magrie .</p> <p>On parle beaucoup de création d'emploi , cela va créer 5 postes supplémentaires tout au plus , il suffit de ce renseigné sur le nombre d'emploi dans le carrières alentour pour en être convaincu .</p> <p>J'espère que cette carrière restera fermée , il en vas de la paix , de la santé et de la sécurité des habitants de Magrie</p>		<p>Rapport Avantages- Inconvénients négatif</p>	<p>A</p>
<p>RD 74 06/10/21</p>	<p>HERRGOTT Jean Paul Le Peyret 11300 Roquetaillade</p>	<p>Après lecture du dossier de l'enquête publique, j'ai essayé de rédiger une synthèse de mes remarques, commentaires et questions. Merci de bien vouloir me faire une réponse pour tous les points évoqués dans ce document. Je vous confirme mon opposition à ce projet de carrière. Document joint</p>			<p>B C</p>
<p>RD 75 06/10/21</p>	<p>Anonyme</p>	<p>Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe PJ</p>		<p>Cette carrière est une aubaine : qualité du gravier, proximité des lieux de consommation</p>	<p>D</p>

RD 76 06/10/21	Anonyme	Voilà le genre de projet qui va rendre la vie invivable à Magrie, commune jusqu'alors paisible. Les camions et poids lourds vont défiler toute la journée, encombrant les routes, augmentant les nuisances sonores, et faisant courir un risque de sécurité majeur pour les Magriains et leurs enfants aux abords des routes. Et puis quel est l'intérêt d'avoir une carrière à Magrie alors même qu'il y en a une sur Roquetaillade ? Après avoir détruit l'environnement avec les exploitations et les éoliennes, on va maintenant ajouter à ces horreurs une carrière supplémentaire ?		Item Traversée de Magrie : bruit danger, vitesse poussières	A C
RD 77 06/10/21	Bissiere Thierry	Sincèrement je suis pour la réouverture de la carrière car cela va créer des emplois (chauffeur de tombereau chauffeur de pelle mécanique technicien des installations etc)		Emplois	D
RD 78 06/10/21	Anonyme	L'ouverture va créer des emplois. Il y aura toujours des (.....) contre les carrières, les éoliennes, c'est les premiers à vouloir le confort		Emplois	D
RD 79 06/10/21	Blanquier Martine	Oui au projet d'ouverture de la carrière de Magrie. Si cette carrière est exploitée il y aura des créations d'emploi, des retombées financières pour la commune de Magrie. Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe. Pièce jointe		Emplois	D
RD 80 06/10/21	DESIRA Nathalie	J'ai écouté cette entrevue entre cet ex-exploitant de carrière de pierres et ce journaliste. Le sujet : pour ou contre l'ouverture de la Carrière de Magrie ? Pour moi, cela sera un Pour ! Une question ? est-ce que vous, les autres auditeurs, avez écouté l'interview dans son intégralité ? Si c'est le cas, alors vous avez certainement trouvé toutes les réponses à vos interrogations et à vos craintes. Grâce à de telles initiatives, l'emploi essaye de renaître dans les villages ! Au contraire, il faut l'encourager !! Il vous faut trouver un modus vivendi par des échanges et non des conflits. Certes, il faut peut-être faire quelques concessions mais pitié, ne freinez pas ceux qui créent de l'emploi, travaillent et permettent enfin le renouveau dans cette vallée qui ne demande qu'à revivre		Emplois Renaissance des villages	D

RD 81 06/10/21	SANCHEZ Nicole et SANCHEZ Jean-Jacques 17 avenue du Mauzac 11300 Magrie	-Pollution sonore -Sécurité des riverains et des enfants --Pollution des eaux souterraines Sur le plan de la santé : poussières, stress lié au bruit. Document joint. Figure également sur registre papier, lettre p 21			A C
RD 82 07/10/21	Anonyme	C'est nécessaire pour l'activité économique Avis favorable			D
RD 83 07/10/21	Castaing Elodie 25 chemin de la tramontane 11300 limoux	Favorable au projet d'ouverture de la carrière de magrie			D
RD 84 07/10/21	Barthez Lucie 40 chemin de Lacanal 11300 Limoux	Je suis pour que ce projet se réalise. L'exploitation de la carrière Patebex se termine, il n'y aura plus de camion a terme, je ne pense pas que ceux de l'entreprise Jumelle viennent augmenter le trafic déjà existant. Pour moi, la portée économique et environnementale l'emporte.		Carrière de Roquetaillade en fin d'exploitation	D
RD 85 07/10/21	Vidal Sebastien La Goutine 11300 Limoux	En accord avec le projet dont on ne peut se priver économiquement.			D
RD 86 07/10/21	Lafitte Claudine Route de limoux 11300 Magrie	Tout à fait en accord avec le projet, même si certaines nuisances seront à accepter notre secteur ne peut continuer à bloquer tous les projets qui souhaitent s'y installer.			D
RD 87 07/10/21	Anonyme	Pour moi le projet offrira des emplois dans un secteur autre que le tourisme dont on a vu les limites avec les effets de la Covid et Je suis pour travailler avec des matériaux locaux et ressources naturelles abondantes. Oui pour redynamiser un terroir durement touché par le chômage.		Diversification des activités et des emplois	D
RD 88 07/10/21	Anonyme	Avis favorable à la réouverture de cette carrière			D
RD 89 07/10/21	Anonyme	Absolument contre, cela compromet la sécurité et la tranquillité de tous les habitants de Magrie, ce n'est pas la promesse d'une poignée d'emplois qui fera la différence, nous avons assez de marchands de matériaux sur le limouxin et aux alentours ; l'ouverture a pour but l'enrichissement d'une société, non aux nécessités.		Nuisances	B

		JE SUIS CONTRE !			
RD 90 07/10/21	Conejero Frederic 11300 Pieusse	Je soutiens ce projet de carrière. Je suis également gérant d'une TPE dans la haute vallée de l'Aude et force est de constater que nous avons un réel besoin de matériaux issus de carrières pour de la construction, création de réseaux enterrés... il serait intéressant que nos élus soutiennent les projets locaux afin de garder un minimum d'activité économique chez nous. Pour les opposants à ce projet, je respecte leurs opinions mais ne serait-il pas plus constructif d'en discuter avec la société Jumelle afin de trouver quelques compromis ?		Suggère le compromis	D
RD 91 07/10/21	Bringuiet jean-louis 11300 Roquetaillade	Tout à fait d'accord avec ce projet. Tout le monde est d'accord d'accepter les nuisances chez les autres, et de ne pas les supporter pour soi-même. Il faut arrêter de rêver; on ne peut pas empêcher une entreprise de prospérer, pour le plaisir de certains se proclamant ECOLO, et qui par contre achètent leurs produits en CHINE sans se soucier de l'empreinte Carbonne développée par leurs achats.			D
RD 92 07/10/21	Anonyme	Des créations d'emploi pour cette éventuelle carrière ? Combien 3, 5, 10 ? Peut-être 2 peut-être 3 ? Les engins existent déjà et les personnes pour les mettre en œuvre certainement aussi, elles vont simplement être déplacées en même temps que les engins. NON à l'ouverture de cette carrière.		Très négatif/projet et défiance	B
RD 93 07/10/21	Bès Taylor 15 rue des clos 11600 Villegly	Je suis pour la réouverture de la carrière de Magrie je suis moi-même embauché dans l'entreprise de Monsieur jumelle Tommy. J'ai obtenu mon CDI, et grâce à la réouverture de cette carrière me permettra d'avancer dans mes projets.			D
RD 94 07/10/21	Anonyme	Je suis contre le projet d'ouverture de la carrière Je remarque une seule chose que ceux qui sont pour ne prennent en compte que les deux ou trois emplois ainsi que la consolation d'une petite manne financière pour la commune de Magrie dont on ne connaît pas le montant. Cependant ils disent qu'il faut que nous acceptions les nuisances : chez nous oui mais si c'était chez eux, peut-être que ces personnes parleraient autrement. Car on parle bien des habitants de Magrie, et non des Limouxins, qui eux ne seront pas gênés par l'augmentation de la circulation			B A

		sur cette route, ni de toutes les nuisances auxquelles nous allons être confrontés, ni des dégradations de la route, ni de la poussière.			
RD 95 07/10/21	Anonyme	<p>Il est de bon ton de critiquer les projets de carrière, de centre d'enfouissement, de centrale d'enrobage, d'incinérateur mais tout le monde veut construire, avoir des routes, jeter ses déchets au moins un minimum. Il faut bien comprendre que pour avoir ces services et produits il faut pouvoir mettre en place les installations nécessaires.</p> <p>Chaque habitant en France consomme 7 tonnes de cailloux par an, faites la multiplication et regardez le résultat. De plus le prix des granulats double tous les 40 kms de transport et ne parlons pas de l'empreinte carbone.</p> <p>De plus la commune de Magrie et le département ont un projet d'aménagement de la traversée de Magrie, la mise en service de la carrière avec les retombées financières pour la commune pourra améliorer le projet car les capacités d'emprunt d'une commune sont en fonction des revenus encaissés et à venir. Certains qui ne connaissent pas le sujet disent qu'il serait mieux de faire une centrale photovoltaïque au sol sur le terrain de la carrière, sauf que le terrain n'est pas très bien exposé et que la pente trop abrupte ne permet pas une installation des panneaux.</p> <p>Question des emplois, il semble que, entre 5 et dix emplois plus les emplois indirects ne motive pas certaines personnes, il serait de bon ton de questionner les gens de bonne volonté qui cherchent du boulot. Au fait combien d'emplois sont générées par les chambres d'hôtes. De plus la crise du Covid nous a démontré que le tourisme s'effondrait lorsque les gens subissent les contraintes des règlements de déplacement des différents pays.</p> <p>Alors ce projet amènera du positif sur ce secteur et il existe maintes carrières en France où les carrières vivent en bon ménage avec leur environnement proche ; il suffit d'installer un dialogue et que les parties présentes se comprennent et fassent chacun un pas vers l'autre.</p> <p>Dernier point la DREAL a dû instruire ce dossier et le déclarer recevable puisqu'il est en enquête publique.</p> <p>J'ai fait des recherches et suite à la plainte à la gendarmerie il n'y a jamais eu de plainte à la DREAL</p>			D

		<p>, apparemment M. Jumelle avait déplacé l'activité concassage recyclage sur la commune de Cournanel pour apaiser la situation avant de lancer son dossier de demande d'autorisation, il n'a jamais été contraint de stopper son activité sur le site de Magrie, son dossier de déclaration ICPE pour le concassage et le stockage de matériaux inertes est toujours légal et d'actualité.</p> <p>Une chose encore, on installe des carrières là où il y a des matériaux exploitables et pas dans le but de nuire aux voisins ou aux habitants.</p>			
96	<p>GELLE Sophie</p> <p>Le Peyret 113000 Roquetaillade</p>	<p>Dans le cadre de l'enquête publique relative à la carrière de Magrie, je souhaite confirmer mon opposition à ce projet et faire les remarques suivantes afin qu'elles soient prises en compte :</p> <p>Le dossier ne fait pas référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au Plan Climat Air Énergie territoriale instaurée par la loi TEPCV de 2015 qui est en cours d'élaboration sur la communauté de communes du Limouxin. La loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat fixent les objectifs suivants, pour les territoires obligés (+de 20 0 000 habitants) comme celui de la communauté de communes du Limouxin : <ul style="list-style-type: none"> • De réduire les émissions de gaz à effet de serre par 6 par rapport à 1990 (- 40 % en 2030) afin d'arriver à la neutralité carbone en 2050 et de réduire notre empreinte carbone • De promouvoir les produits de construction et de rénovation et les équipements à plus faible empreinte carbone (issus de l'économie circulaire ou biosourcés) et à haute performance énergétique et environnementale sur l'ensemble de leur cycle de vie. - à La loi biodiversité qui a instauré : <ul style="list-style-type: none"> - le zéro artificialisation net - inscrit dans le droit le principe de non régression selon lequel la protection de l'environnement dans les textes ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante. - Instaure le principe de solidarité écologique qui consacre l'importance des liens entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines. Ce principe de solidarité s'applique aux territoires et il est utile pour définir les actions de préservation et de restauration mis en œuvre pour préserver et restaurer la trame verte et bleu à travers les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques. 	<p>En cours d'élaboration Lien de prise en compte</p> <p>Il s'agit de principes de raison à appliquer avec discernement.</p>		C

		<p>Particules très toxiques provoquant maladie respiratoire, asthme, et infections pulmonaires. Plus elles sont fines, plus elles irritent les voies respiratoires.</p> <p>Les émissions de PM2.5 sont estimées à 74 tonnes en 2016 sur le territoire dont 17,49% provenant du transport routier soit 12,94 tonnes en 2016. Les émissions de PM 10 ; Les émissions de PM10 sur le territoire sont estimées à 112 tonnes pour l'année 2016 dont 17,79 % par le transport routier soit 19,92 tonnes.</p> <p>L'activité du site, plus le transport des camions va entraîner une augmentation de ces pollutions + 470 teq cO2/ an sans compter la déséquestration carbone liée à l'activité d'extraction).</p> <p>Cette activité aura donc un impact sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> -un environnement sensible – corridor écologique/ Znieff de type 1 et ENS à proximité, voire sur les vignes en AOC. -sur les habitations riveraines et leurs habitants des communes de Magrie, de Roquetaillade et de Limoux et leur santé <p>« La pollution de l'air, qui cause en France entre 48.000 et 76.000 morts par an selon les calculs, coûterait près de 11 milliards d'euros chaque année sur les 67 villes étudiées. La cause est d'abord à chercher du côté des transports routiers, principale source de pollution, avant le chauffage résidentiel, les activités industrielles et les émanations de l'agriculture. » Extrait des Echos du 21 Octobre 2021.</p> <p>« Concernant le bruit, en plus de malmener nos tympans, le bruit coûterait tous les ans près de 156 milliards d'euros à la France. C'est le constat posé par le Conseil national du bruit (CNB) et l'Agence de la transition écologique (Ademe), dans une étude publiée en juillet. 2021»</p> <p>Une analyse coût bénéfice de ce projet a-t-elle été réalisée ?</p> <p>Ce projet qui est sensé enrichir le Limouxin et la commune de Magrie doit rapporter environ 20 000 € par an à la commune soit 38 € par habitant (20 000/528). C'est bien peu au regard des nuisances et des risques sous évalués.</p> <p>Ce projet n'est pas acceptable alors que d'autres alternatives sont possibles et peuvent tout aussi bien être créatrices d'emplois.</p> <p>Le plan de relance de l'État actuel a pour fil conducteur la transition écologique et a pour ambition un développement du territoire créateur d'emplois mais aussi d'être</p>	<p>A voir avec SOE</p> <p>Ce chiffre s'applique pour les 20 000 1ères t, + 0,50€/t ></p>		
--	--	--	---	--	--

		<p>respectueux de l'environnement.</p> <p>Créer une petite centrale photovoltaïque sur cette carrière pourrait profiter à l'ensemble des habitants de Magrie (création d'une coopérative comme sur la commune de Luc sur Aude ou Ornaisons) et également rapporter à la commune tout en limitant les nuisances pour les habitants et l'environnement.</p> <p>Faire du photovoltaïque sur d'ancienne carrière est une des préconisations du « Plan place au soleil » de l'État.</p> <p>Je m'oppose fermement à cette réouverture qui va à l'encontre des politiques publiques actuelles et va nuire à notre environnement</p>	Plusieurs pétitionnaires ont fait ce type de proposition		
RD 97 07/10/21	Anonyme	<p>Je suis pour l'ouverture de la carrière de Magrie</p> <p>L'ouverture permettra de créer des emplois et sera profitable financièrement à la mairie de Magrie car ce n'est pas les gens qui sont au chômage qui vont faire vivre Magrie et la région.</p>		Emplois et retombées financières	D
RD 98 07/10/21	BURGAT Renaud 2 promenade Fount Vieille 11300 Roquetaillade	<p>Je suis favorable à l'ouverture de la carrière. Étant moi-même entrepreneur, de nombreuses communes nous demandent la grave de Magrie pour entretenir leurs chemins communaux.</p> <p>Nous avons un réel manque de matériaux dans le secteur.</p> <p>Soutenons les projets locaux et notre économie locale.</p>		Le projet répond à un besoin	D
RD 99 07/10/21	Alonso Mélanie 2 Promenade Fount Vieille 11300 Roquetaillade	<p>Je suis favorable à l'ouverture de la carrière. Je pense que des solutions peuvent être adaptés afin de satisfaire les demandes de chacun.</p> <p>Cela serait un petit plus pour notre région ce qui permettrait de créer des emplois, mais aussi de la valoriser avec des graves locales. (même adresse que RD 98)</p>		Recherche du compromis	D
RD 100 07/10/21	Anonyme	<p>Excellente interview de l'ancien exploitant de la carrière de Magrie !</p> <p>Avis très favorable au projet.</p>			D
RD 101 08/10/21	C H 11300 Limoux	<p>Moi je suis pour exploiter les ressources locales dans les règles de l'art.</p> <p>Le projet est intéressant sur deux plans :</p> <p>1- création d'emplois dans un territoire sinistré depuis des décennies, il est urgent justement de promouvoir les entrepreneurs.....</p> <p>2- sortir du monopole du « fournisseur unique » existant et varier l'offre pour pallier au manque de matériaux sur le marché.</p>		Emplois et diversification de l'offre dans un souci de libre concurrence	D

RD 102 08/10/21	Anonyme	Je suis pour la réouverture de la carrière à Magrie.			D
RD 103 08/10/21	Castaing Daniel 11300 Roquetaillade	Je suis pour. Tout d'abord je tiens à dire à la plupart des opposants qui s'expriment sur ce registre qu'ils devraient visionner la vidéo que j'ai faite sur Web Aude TV qui à ce matin 5H était à 4140 vues, cela leurs permettra de mieux comprendre les raisons justifiées de la réouverture de la carrière et en même temps de les tranquilliser quant aux éventuels risques. Je n'en dirai pas plus car tout à été dit dans ce reportage. Juste rappeler quelques bon souvenir aux habitants de Magrie. Il fut une époque pas si lointaine où se trouvait à 300 m du village ce que l'on appelait le Terrier. Sur ce site était extrait la terre qui servait à la fabrication des tuiles de Limoux, à cette époque des dizaines de camions , des gros engins, exploitaient le site dans un bruit assourdissant, dans des nuages de poussière, etc... Les plus anciens du village vont ce rappeler de cette époque merveilleuse car un grand nombre d'habitants de Magrie travaillaient à l'usine qui fabriquait les tuiles et cela ne posait aucun problème à cette époque on respectait le travail, on aimais le travail et surtout on savait que pour manger il fallait travailler et surtout il n'y avait pas tout ces empêcheurs de tourner en rond, tous ces donneurs de leçons. Je leur dirai en conclusion que dans la vie pour savoir où l'on va il faut se rappeler d'où l'on vient ! Apparemment d'après la plupart des gens qui sont contre le projet, ils ont oublié d'où ils venaient !			D
RD 104 07/10/21	ROUZAUD Laurence pour INAO	Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de Magrie aux lieux-dits « Charlou et Le Cros », nous souhaitons porter à connaissance quelques informations : La commune de Magrie appartient aux aires géographiques de production des signes officiels d'identification de l'origine et de la qualité listés ci-dessous.		Attire l'attention sur la présence de vignes à proximité de la carrière et les retombées de poussières par fortes chaleurs. Suivi attentif des paramètres à prendre en compte	B

		<p>Commune : Magrie (11)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aude IGP Voir la dénomination • Crémant de Limoux AOC – AOP Voir la dénomination • Eau-de-vie de vin originaire du Languedoc ou Fine du Languedoc ou Eau-de-vie de vin du Languedoc IG Voir la dénomination • Haute Vallée de l'Aude IGP Voir la dénomination • Huile d'olive du Languedoc AOC – AOP Voir la dénomination • Jambon de Bayonne IGP Voir la dénomination • Languedoc AOC – AOP Voir la dénomination • Le Pays Cathare IGP Voir la dénomination • Limoux AOC – AOP Voir la dénomination • Pays d'Oc IGP Voir la dénomination • Terres du Midi AB – IGP Voir la dénomination <p>Si ce projet d'exploitation de carrière demandé pour l'extraction s'inscrit dans le périmètre d'une ancienne carrière, dédiée actuellement à une exploitation de broyage, concassage et criblage, qui n'est pas classé dans les aires de production AOC-AOP Viticoles, nous attirons votre attention sur les nuisances qui pourraient être induites par des émissions de poussières lors de l'extraction et du transport des matériaux, ces poussières pouvant se déposer sur les vignes environnantes. Aussi nous recommandons un suivi attentif de ces paramètres et de leur incidence sur la production de vin, ainsi qu'un traitement paysager pour atténuer la visibilité de la carrière et avant la remise en état prévue d'ici au moins 20 ans, durée de demande de l'exploitation.</p> <p>Nos services restent à votre disposition pour tout complément d'information et nous vous rappelons qu'il peut être important de se rapprocher des Organismes des gestions des AOC-AOP et des IGP dans le cadre de l'avancé de ce projet.</p>				B
RD 105 07/10/21	Famille Malet 18 avenue du mauzac	Habitant de Magrie depuis bon nombre d'années Je suis concerné par ce projet de carrière pour lequel je marque mon désaccord. A l'heure où nous nous battons sur				

	11300 Magrie	l'environnement et les nuisances sonores je ne souhaite pas voir passer des dizaines de camions (maison en bord de route) qui vont nous apporter, poussière, bruit, danger de circulation sur cette route relativement étroite et déjà très fréquentée. Je pense que d'autres projets plus écologiques peuvent être envisagés sur notre village et créer d'autres richesses pour le fonctionnement de notre paisible commune. De ce fait les trois membres de notre famille sont contre ce projet.		Item Traversée de Magrie : bruit danger, vitesse poussières	A
RD 106 08/10/21	ZANATTA Yves 11 avenue du Mauzac Magrie 11300	Je vous écris pour vous signaler mon opposition à la demande d'autorisation de la SAS jumelle consistant à exploiter la carrière de calcaire de Magrie. Exploitation veut dire circulation accrue de nombreux camions supplémentaires sur une route assez dangereuse et surchargée comme celle de limoux - Magrie		Item Traversée de Magrie : bruit danger, vitesse poussières	A
RD 107 08/10/21	CANCIAN B	Hormis les nuisances sonores, la pollution, le plus important est la sécurité sur la route. Celle-ci n'est pas adaptée à cette augmentation de circulation engendrée par ces camions qui tôt ou tard causeront des accidents (vitesse, tournants "coupés ") Certes, l'ouverture de la carrière apporterait des revenus à la commune mais mettons sur la balance....argent ou vie humaine! Je pense qu'il n'y a pas d'hésitation possible.....je suis contre l'ouverture de cette carrière.		Insécurité routière mise en exergue Item Traversée de Magrie : bruit danger, vitesse poussières	A
RD 108 08/10/21	Albouy Pascale Le Souli 11300 Loupia	Je suis pour pour pour. C'est vrai qu'il y aura toujours des tas de bonnes ou mauvaises raisons pour cette carrière mais il faut se rendre à l'évidence c'est local, c'est un entrepreneur de la commune voisine (non une personne sortie de nulle part. Il y a un panneau qui indique 30 à 40 camions de plus (celui qui a fait cette pancarte se rend t'il compte de ce que cela représente ? La carrière générera environs 12 passages à vide et 12 pleins bien sûr si tout va bien. Pour la poussière c'est de matière humide donc quasiment pas. Certains parlent de la sécurité routière. Je suis passée en camion il y a 2 jours, je suis passée à 30kms/h comme indiqué sur le panneau, je me suis faite doubler par des voitures et fourgonnettes qui elles ne roulaient pas à 50. Alors mettez- vous sur la départementale et regardez qui est ce qui va les plus vite.		Exploitation d'une richesse locale Souligne la vitesse des véhicules légers	D

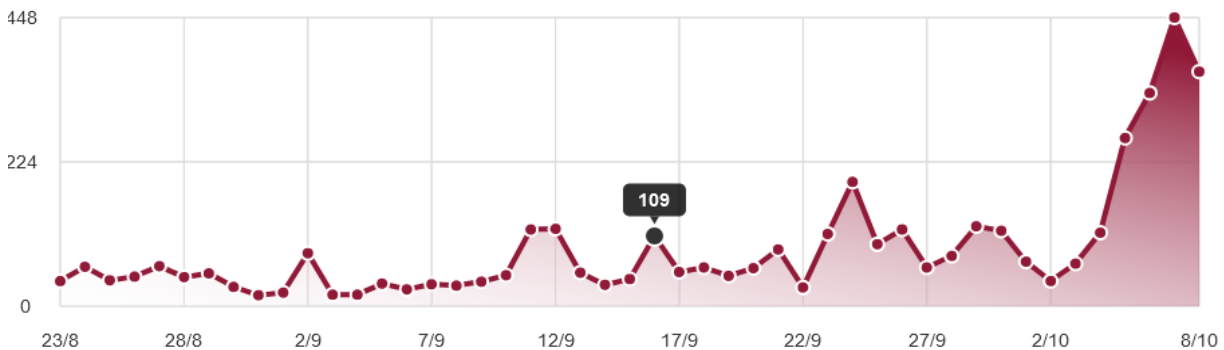
		Une chose est sûre c'est qu'il va y avoir une retombée en termes d'emplois qui ne sera pas négligeable dans l'avenir pour cette entreprise en pleine expansion, avec un jeune à sa tête, qui cherchera à s'entourer (d'où les emplois) pour aller plus loin. C'est pour cela qu'il faut lui donner les moyens avec cette carrière			
RD 109 08/10/21	Anonyme	Je suis pour ce projet, pour la pérennité des salariés de la société Jumelle et pour les emplois qu'elle créera			D
RD 110 08/10/21	Fernandez Marc 2 route de limoux 11300 Magrie	Je suis pour la réouverture de cette carrière, étant moi-même artisan dans le TP, j'ai besoin de matériaux pour mes clients.			D
RD 111 08/10/21	AVENIR D'ALET Association 11 rue du Séminaire 11580 Alet-les-Bains	L'Association AVENIR D'ALET émet un AVIS DEFAVORABLE à ce projet de carrière sur la Commune de Magrie compte tenu de l'extrême sensibilité de la biodiversité sur le site : notamment la présence d'espèces de grands rapaces très menacées : Gypaète Barbu, Vautour Percnoptère, Aigle Royal... Notre Association motive cet AVIS DEFAVORABLE dans la contribution jointe, accompagnée de l'avis défavorable du Conseil National de la Protection de la Nature qui se prononce contre le projet de "repowering" de la centrale éolienne de Roquetaillade (à proximité). Pèces jointes	A voir avec SOE		C
RD 112 08/10/21	MOULIS Jean Michel rue de la Fontaine 11140 LE CAUNIL	Après avoir consulté l'ensemble des documents disponibles, je suis favorable au projet de remise en activité de la carrière de Magrie qui permettra de créer de nouveaux emplois		Emplois	D
RD 113 08/10/21	Anonyme	Je suis maçon et nous avons besoin de matériaux pour travailler. Il faut privilégier les circuits courts. Il y aura des créations d'emploi et des retombées financières pour la commune de Magrie		Répond à un besoin avéré et a le privilège du circuit court	D
RD 114 08/10/21	TISSEIRE Marlène Syndicat des Vins AOC Limoux	Le Syndicat des Vins AOC Limoux, en sa qualité d'Organisme de Défense et de Gestion pour les signes de qualité AOC Limoux et AOC Crémant de Limoux se doit de garantir l'intégrité des appellations dont il a la charge. Cela passe par une veille sur les attaques juridiques dont ces appellations peuvent faire l'objet autant que sur la défense de leurs conditions spécifiques : conditions de production, terroir et dans ce		Attire l'attention sur les nuisances liées à la circulation des engins et aux poussières induites, ainsi que les nuisances	B

		<p>cadre qualité paysagère.</p> <p>Dans le cadre d'un projet tel que celui-ci, les intérêts de l'appellation doivent être préservés. Même si le projet ne se situe pas sur un terrain classé en zone d'appellation, l'appellation peut être concernée par celui-ci tant par les nuisances dues à la circulation des engins et aux poussières induites (que ce soit par l'exploitation elle-même ou par la circulation des engins sur les routes traversant l'appellation), que par les nuisances paysagères qui peuvent découler de son exploitation. L'aire d'appellation étant à proximité immédiate du lieu d'exploitation, cette vigilance se doit d'être complète. C'est pourquoi il nous apparaît extrêmement important que cette activité soit encadrée afin de garantir l'intégrité de l'appellation.</p>		paysagères qui peuvent en découler	
RD 115 08/10/21	FERROUDJI Kamel 11300 Magrie	<p>Je découvre avec consternation certains avis publiés.</p> <p>Ces personnes souvent contre les projets de toutes sortes, une carrière, du bruit, de la poussière, des éoliennes ... s'empressent de crier tout haut leur mécontentement mais souvent ces mêmes personnes sont encore plus éloquentes quand il s'agit de ne pas trouver du travail ou des endroits pour jeter leurs ordures et gravas qu'occasionnent leurs travaux d'été !</p> <p>La question est de savoir si la carrière apportera une plus-value au secteur durement touché par le manque d'activité de nos entreprises du Btp sans pour autant nier les problématiques liés à l'environnement !</p> <p>L'Entreprise Jumelle victime ou coupable de cette situation ?</p> <p>La réalité est que Mr Jumelle est doublement victime, en effet l'entreprise qui est un acteur majeur du bassin Limouxin en termes d'emploi et de service souffre finalement d'un procès d'intention.</p> <p>Nous pouvons faire confiance à Mr Jumelle et ses employés tous du secteur, pour lier croissance économique et enjeux environnementaux.</p>			D
RD 116 08/10/21	Beaufils Laurie 15 rue de la rouqueille 11580 Alet-les bains	<p>Pour les personnes à qui la situation du site, au cœur d'un complexe remarquable au niveau biodiversité, aurait échappé, je rappelle cette carte du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) qui figure dans l'étude d'impact (voir ci-dessous)</p> <p>La notion de TVB est fondamentale dans ce projet.</p> <p>La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement à disposition des communes</p>	A voir avec SOE	Rappelle le contenu du SRCE en termes de protection de la biodiversité : TVB, réservoir et corridor écologiques	C

		<p>pour la cohérence des actions d'un territoire dans le respect de la biodiversité locale.</p> <p>Le site est en plein sur un corridor écologique Il est ainsi aberrant d'aller contre cette dynamique, toutes les communes s'y mettent, la commune de Magrie marcherait-elle à l'envers ??!!!</p> <p>Je mets également la fiche de l'inventaire floristique et faunistique de l'Espace Naturel Sensible qui jouxte le site (200mètres exactement)</p> <p>La liste des espèces montre bien la richesse du site et les préconisations de gestion sont claires : Eviter l'expansion du parc éolien et l'implantation de nouvelles infrastructures.</p> <p>En résumé, les intérêts économiques évoqués concernent peu de personnes par rapport à la richesse naturaliste qui est un bien commun à tous les habitants du secteur. Il serait également mal venu de faire abstraction des moyens humains et financiers conséquents mis en place par le Département, la Région et l'Europe (issus de l'argent des contribuables ..) pour la préservation et la valorisation de notre environnement naturel, à travers de nombreux outils et dispositifs</p> <p>1 Pièce jointe</p>		Un Espace Naturel Sensible jouxte le site 200mètres.	
RD 117 08/10/21	BLANQUIER Laurie	<p>Je suis favorable au projet de la carrière de calcaire de Magrie.</p> <p>Nous sommes dans une région où le taux de chômage est important, il y aura des créations d'emploi grâce à l'ouverture de cette carrière.</p> <p>Je souhaite une bonne réussite à l'entreprise JUMELLE.</p>		Emplois	D
RD 118 08/10/21	TORRREGROS A Daniel 11190 Montazels	<p>Je suis favorable à cette ouverture de carrière.</p> <p>Pour ceux qui n'ont pas la mémoire courte, MAGRIE et ses granulats calcaires fournissait bien au delà de notre secteur et nous avons des chemins dignes de ce nom avec un entretien minimal. Depuis, les différents agrégats que nous avons utilisés ne tiennent pas et les opérations d'entretien se renouvellent sans cesse. Plus de travaux, plus de dépenses, plus de transports, plus de pollution, plus, plus, plus.</p> <p>Alors quid du principe des "circuits courts" ? Principe qui, à mon sens, ne se limite pas à l'alimentaire....</p> <p>Principe très louable en la matière puisqu'il permet de faire renaître une activité sur une commune et par là même soutenir et renforcer une économie locale dans une région qui se meurt.</p>		Projet qui renforce l'économie locale et favorise les circuits courts	D

<p>RD 119 08/10/21</p>	<p>Anonyme</p>	<p>Non à l'ouverture de la carrière mais oui pour un parc photovoltaïque. Je découvre avec stupeur toutes les inepties qui sont relayées sur divers posts. - comment peut- on écrire que les personnes qui sont contre l'ouverture de la carrière doivent chercher du travail, Pour éclairer la situation, la plupart des personnes habitant le long de la route départementale sont retraitées et aspirent à une tranquillité bien méritée, en étant dans son jardin et ne pas entendre le bruit assourdissant des camions qui passent. Car ce n'est pas vrai ils passent très vite. Et on ne peut pas doubler un de ces camions, au risque d'aller dans le fossé. Je suis obligé de ralentir sérieusement quand j'en croise un.</p>		<p>Trafic PL trop important et accidentogène. Propose de substituer au projet de carrière un parc photovoltaïque</p>	<p>A</p>
----------------------------	----------------	---	--	--	-----------------

Tableau des visites du registre dématérialisé au cours de la période d'enquête



119 Observations, 4145 Visiteurs, 523 Téléchargements

